

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 5 avril 2018 à 19 heures, par convocation du 29 mars 2018, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Et bien Mesdames et Messieurs, bonsoir, bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte cette séance ordinaire du Conseil municipal de ce jeudi 5 avril 2018. Je vous propose, en termes de secrétariat Dominique HUBER, à qui je propose de faire l'appel.

Dominique HUBER : Merci Monsieur le Président.

ETAIENT PRESENTS : Philippe DUQUESNOY, Maire,

Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, , Anne-Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, Marine DELEFOSSE.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Lydie WARCHALOWSKI pouvoir à Dominique MOREL, Eric CAMBIER pouvoir à Carole GUIRADO, Nelly MOUTON donne pouvoir à Annick WITKOWSKI,

Monsieur le Président : Bon rétablissement à Nelly.

Dominique HUBER : Nadine SCHUBERT donne pouvoir à Jean-François KALETA,

Monsieur le Président : Elle est absente pour quelque chose de très particulier puisque elle est grand-mère depuis très très peu de temps.

Dominique HUBER : Daniel DEPOORTER pouvoir à Noëlle BUCZEK – Jean-Luc DAUCHY pouvoir à Jeanne HOUZIAUX – Guy SAEYVOET pouvoir à Jean-Marie FONTAINE.

Monsieur le Président : Bon rétablissement, nos amitiés.

ABSENT : Fabienne BOURSIER

Monsieur le Président : Et bien merci Dominique. Avant de démarrer ce Conseil, je souhaiterais vous proposer une minute de silence. Minute de silence pour ce Lieutenant Colonel nommé BERTRAM qui a encore été, une fois, assassiné lâchement par l'obscurantisme mais aussi aux autres victimes de cette même journée du 23 mars et bien entendu nous avons tous aussi, une pensée pour d'autres personnes qui ont été assassinées tout à fait dernièrement, je pense en particulier à Madame KNOLL et uniquement pour des raisons religieuses. C'est de plus en plus lamentable et il mérite que nous ayons de plus en plus, nous, un respect total et honorer au moins la mémoire de ces gens là.

LE CONSEIL MUNICIPAL observe une minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Nous avons prévu de vous déposer une délibération sur table, il est vrai que ce ne sont pas dans les règles ça nous a été fait remarqué, néanmoins, nous pensions qu'il était urgent de le faire afin d'avoir une personne qui soit présente lors d'un organisme qui s'appelle le comité local de surveillance et en particulier de RECYTECH. Mais ce n'est pas grave, nous la retirons et nous avons téléphoné et nous serons quand même

présents en tant qu'auditeur, une personne sera présente en tant qu'auditeur, donc nous pourrions participer, même s'il y avait un vote, nous n'aurions pas le droit de vote, nous pourrions participer et avoir les différentes informations sur cette entreprise. Voilà, je vous demanderai aussi de parler bien devant le micro, parce que c'est quelque fois bien difficile de pouvoir, pour la personne qui décrypte un peu tous ces débats et bien, c'est parfois bien difficile pour elle de les retranscrire. Voilà ce que je voulais vous dire en entrée et vous dire aussi que nous n'avons pas mis le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars dans sa totalité, il manque de temps, il faut bien l'avouer et que nous avons tenu quand même, néanmoins, à vous le fournir pour le débat d'orientation budgétaire et le rapport du débat d'orientation budgétaire. Donc 2 propositions, la première, soit nous le votons la moitié de ce Conseil, la moitié ou les $\frac{3}{4}$ je n'en sais rien ou nous attendons le Conseil suivant pour le voter dans sa totalité ? C'est comme vous le souhaitez. Les 2 représentants des groupes. Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Autant le voter la prochaine fois dans son, entièrement.

Monsieur le Président : D'accord. Vous êtes du même avis Monsieur FONTAINE ?

Jean-Marie FONTAINE : Pas d'importance. L'important c'est que les deux parties bien distinctes soient mises au vote de manière distincte. Soit on le vote moitié ici, moitié la fois prochaine, soit on vote tout la fois prochaine.

Monsieur le Président : C'est ce que je propose.

Jean-Marie FONTAINE : Ce que vous souhaitez.

Monsieur le Président : Bon, puisque quelqu'un demande de à le voter pour la fois prochaine, nous le voterons donc au prochain CM puisque tout le monde en est d'accord. Et bien je vous remercie.

1 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Président : Nous allons passer au premier point, qui est un point qui avait fait un peu débat aussi au Conseil municipal précédent, puisque c'est l'élection des représentants dans les différentes commissions, la commission d'accessibilité et puis la commission cohésion sociale. Nous avons conclu que l'on attendrait soit une décision préfectorale soit la présence de cette personne. Je vous propose donc, comme la fois dernière, de remettre, ces 2 si vous en êtes d'accord bien entendu. Oui, vas-y.

Jean-Marie FONTAINE : Alors vous souhaitez remettre la composition de la commission

Monsieur le Président : Les 2 propositions oui. Les commissions.

Jean-Marie FONTAINE : Alors ça veut dire que potentiellement la commission n'est pas complète

Monsieur le Président : Non, elle n'est pas complète, il manque une personne.

Jean-Marie FONTAINE : Alors, est ce qu'on ne peut pas acter, puisque de toute façon c'est une histoire qui concerne le Groupe majoritaire, est ce qu'on ne peut pas

Monsieur le Président : Non, elle ne faisait plus partie du Groupe majoritaire, puisqu'elle avait rejoint, on ne va pas parler de groupe, mais votre obédience politique.

Jean-Marie FONTAINE : Elle avait rejoint rien du tout, puisque

Monsieur le Président : Dans les journaux, c'est ce qui était dit, mais qu'importe.

Jean-Marie FONTAINE : Mais enfin, puisque vous mettez ça sur le tapis, elle est élue sur la liste majoritaire

Monsieur le Président : Oui, tout à fait.

Jean-Marie FONTAINE : A vous de l'accepter dans votre groupe et à nous de voir ce que l'on fera de la décision ou de la demande de Madame BOURSIER, puisqu'il faut citer son nom. Mais là, on est bien sur l'élection d'un représentant suite à la démission de Monsieur Abdelhaq NEGGAZ

Monsieur le Président : Oui.

Jean-Marie FONTAINE : On peut acter que le Groupe majoritaire présente un candidat et que vous votiez la composition complète des commissions pour que la cohésion sociale et la tranquillité publique et la commission accessibilité handicapé puissent fonctionner normalement. Cela dit, puisque c'est une histoire qui concerne le Groupe majoritaire nous tenons quand même à vous informer que notre Groupe ne participera pas à ce vote.

Monsieur le Président : Oui, oui. Mais nous ne proposons pas de candidat pour le moment, nous préférons attendre la réponse de la Préfecture pour pouvoir vous proposer, bien entendu, un candidat, sans doute et bien je l'espère en juin prochain. Tant qu'il y a sans doute un vide juridique qui fait que la Préfecture met autant de temps pour nous répondre. Désolé. Et d'ailleurs elle n'est toujours pas démissionnaire mais sera toujours absente. Vous dire aussi que nous n'avons plus, il y avait un mail, c'était le seul moyen de la contacter, mais ce mail maintenant n'existe plus. Voilà. Donc moi je vous propose de reporter, même s'il y a un membre en moins, c'est du Groupe majoritaire, je vous l'avais précisé et bien nous ne tenons pas à vous présenter un candidat aujourd'hui. Est-ce que cela convient à tout le monde ? Ça convient à tout le monde ? Les 2 chefs de Groupes et bien c'est parfait.

1.1 DESIGNATION D'UN DELEGUE : COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPE

Point reporté à la prochaine séance.

2 NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL

Je vous propose de passer tout de suite au point 2 qui est la note de présentation du compte administratif 2017. Alors bien entendu, suivant la tradition, la loi d'ailleurs. La loi m'autorise à rester, mais à ne pas prendre la parole, néanmoins, moi je préfère sortir et bien entendu, le rapporteur, vous vous en doutez bien, sera Dominique MOREL pour présenter ces comptes-administratifs 2017. Et bien tu as la parole Dominique et je sors.

19h09 : Monsieur le Président quitte la séance.

Dominique MOREL : Alors avant de vous faire lecture des différentes délibérations, je voudrais vous rappeler que le vote du budget doit avoir lieu avant le 15 avril. Le vote du compte administratif et de gestion avant le 30 juin. Ces documents doivent être transmis en

préfecture sous un délai de 15 jours par voie électronique suivant leur adoption. De plus dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe, nous avons revu les documents budgétaires et leur présentation tant pour ce Conseil que pour la commission des finances qui a eu lieu le 29 mars 2018. Alors, note de présentation synthétique du compte administratif 2017.

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Donc il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Pour l'année 2017, les dépenses ont tenu compte des contraintes budgétaires dues notamment aux réductions des dotations de l'Etat, du lancement des programmes d'investissement sans recours à l'emprunt.

Ce compte administratif est arrêté à, en section de Fonctionnement : En dépenses à 13 459 375.58 €, en recettes à 16 913 525.82 €

Pour la section d'investissement : En dépenses à 3 986 119.85 €, en recettes à 7 157 127.05 €
Alors pour la section de Fonctionnement, concernant donc les recettes, pour la valeur de 16 900 862.27 €, les recettes d'ordre pour une hauteur de 12 663.55 €.

Alors les recettes réelles comprennent les : Atténuation de charges (remboursement de salaires des emplois aidés – remboursement des indemnités journalières et des accidents de travail) ; les produits du service, du domaine, et des ventes ; les impôts et taxes, dotations et participations ; produits de gestion courante ; produits financiers ; produits exceptionnels.

Alors concernant le chapitre 013 – atténuation des charges, donc des réalisations à hauteur de 532 653,18 €. Au chapitre 70 – produits des services, du domaine, une réalisation à hauteur de 666 512,70 €. Au chapitre 73 – impôts et taxes, pour 11 049 111,40 €. Au chapitre 74 – Dotations - participation, 4 313 157,73 €. Au chapitre 75 – Produits de gestion courante, 60 906,92 €. Produits financiers à hauteur de 3,60 €. Chapitre 77 – produits exceptionnels, pour 278 516,74 €. Les opérations d'ordre, à hauteur de 12 663,55 €.

Alors concernant les produits des services, le service culturel pour 45 604,35 €, le service des sports pour 270 288,80 €, alors tout ce qui est CLSH – Colonie – CAJ pour 107 254,67 €, Cantine – garderie pour 226 352,41 €.

Alors la fiscalité, les taux se répartissent comme suit : taxe d'habitation, 9.97 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties, 27.91 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties, 89.79 %. Donc concernant la taxe d'habitation, pour les bases réelles à hauteur de 10 193 002 € avec un taux de 9,97 %, ça nous donne un montant de 1.016.243 €. Alors pour le foncier bâti, ça nous donne un montant de 3 284 516 €, pour le foncier non bâti, un montant de 62 740 €.

Alors en ration, ratio fiscalité/habitant, ça nous donne 350 €/habitant.

Concernant les dotations : la DGF 2017, pour 1 131 707 €, soit une variation de -14,01 %. La DSU, 2 491 076 €, ce qui donne une variation de + 5,48 %.

Concernant les dépenses, elles s'élèvent à 13 459 375,58 € réparties comme suit : Dépenses réelles, 12 777 186.14 €, dépenses d'ordre, 682 189.44 €.

Les dépenses réelles comprennent : Les charges à caractère général, les charges de personnel, frais assimilé, autres charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles.

Les dépenses d'ordre comprennent les dotations aux amortissements.

Concernant ces dépenses, au chapitre 011, réalisation à hauteur de 3 256 312.93 €. Au chapitre 012 – charges de personnel, pour 7 978 586.18 €. Chapitre 65 – charges de gestion courante, pour 1 242 031.71 €. Chapitre 66 – charges financières, pour 292 091.34 €. Chapitre 67 – charges exceptionnelles, pour 8 163.98 € et au chapitre 042, pour 682 189.44 €.

Au chapitre 011, les charges à caractère général sont en augmentation.

Répartition par services, administration générale, 166 370 €, alors il y a une petite erreur, il y a un chiffre de trop. Informatique, 41 197. Communication 65 086. Culture, 148 884 €. Au cinéma, 66 329. Maison des Claquots, 4 566. Fêtes et cérémonies, 101 790. Affaires scolaires, 309 405 €. Jeunesse, 369 941 €. Sport, 510 799 €. Services techniques, 489 777. Service

urbanisme, 682 001 €. Service du bâtiment, 142 881 €. Sécurité, 50 340 €. Police municipale, 19 645 €. Politique ville, 27 675 €. Concernant les salles, 44 719 €. Concernant la partie économique, 15 114 €.

Chapitre 65, diminution de la subvention du CCAS qui passe de 570 000 en 2017 par rapport à 600 000 de 2016.

Chapitre 66, diminution des intérêts de la dette.

Chapitre 67, diminution par rapport à 2016. Il n'y a pas eu de versement de subvention d'équilibre au budget des racines et des hommes.

Pour la section d'investissement, dépenses : Donc elles s'élèvent à 3 986 119.85 € dont 592 919.23 € de dépenses d'ordre liées aux reprises d'amortissement, pour 12 663.55 € qu'on a vu tout à l'heure, ainsi qu'aux mouvements compte frais d'étude vers le compte travaux pour 580 255.68 €.

Les principales dépenses d'équipement concernent : Les frais d'étude, on a la cour carrée, la médiathèque, le musée, l'avenue des Saules, à hauteur de 65 914.61 €. Le terrain synthétique pour 548 634.47 €. Le Skate Park, 33 240 €. Les travaux dans les écoles - rénovation menuiseries Barbusse principalement, 137 078.32 €. Le Restaurant Scolaire Cité Bellevue Nouvelle, à hauteur de 695 964.61 €. Achat immeuble – rue Virel et Goffart - opération EPF, à hauteur de 139 889.71 €. Du matériel informatique pour 8 258.67 €. Acquisition mobilier aux écoles, à hauteur de 10 895.11 €. Les travaux en cours, médiathèque – solde de la salle Maréchal pour 712 020.93 €. Travaux de voirie, divers – rue Douaumont – Rue Delattre pour 24 369.60 €. Remplacement de lanternes par des LED, pour 45 224.64 €.

Les recettes, elles s'élèvent à 7 157 127.05 € dont 1 262 445.12 € de recettes d'ordre. Les recettes d'ordre sont réparties en opérations patrimoniales, transfert de frais d'étude au compte travaux pour un montant de 570 599.48 € moins les opérations d'ordre frais d'étude ré imputés aux comptes de destination.

Opérations de transfert entre sections : Donc amortissement pour 425 766.03 €, liées aux cessions pour 256 423.41 €.

Les recettes réelles les plus importantes concernent : la D.E.T.R., à hauteur de 50 201.55 €. La participation de la FDE pour les boules LED à hauteur de 19 547.00 €. Produit des amendes de police à hauteur de 22 715.00 €. Subvention Médiathèque pour 458 987.00 €. Subvention Skate Park – dotation parlementaire pour 12 836.71 €. Subvention Skate Park – Région pour 13 086.97 €. Subvention Skate Park – Département pour 8 053.00 €. Subvention départementale terrain synthétique à hauteur de 105 000.00 €. Taxe locale d'équipement pour 154 556.88 €. Le FCTVA à hauteur de 371 743.90 €. Affectation du résultat pour 4 478 557.01 €.

Alors les principaux ratios : Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, on est à 1 020.05 €. Produit des impositions directes par rapport à la population, on est à 353.94 €. Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population, on est à 1 350.27 €. Dépenses d'équipement brut par rapport à la population, on est à 210.37 €. Encours de la dette par rapport à la population, on est à 485.92 €. Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement, on est donc à 62 %. Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement, on est à 80 %. Dépenses d'équipement brut sur les recettes réelles de fonctionnement, on est à 15 %. Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, on est à 36 %.

Je sais que j'ai du vous donner trop de chiffres, alors avez-vous des questions ? Monsieur FONTAINE.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur MOREL. On n'a pas des questions mais des petites remarques sur ce compte administratif. Je vais en profiter pour remercier Madame DUMUR et les services, nous l'avons déjà fait pour ce qui concerne notre Groupe lors du débat d'orientation budgétaire, mais je réitère nos remerciements à Anne-Marie DUMUR pour les services, les longs et les bons services qu'elle a assurés au sein de notre collectivité. Comme on dit, elle a fait valoir ses droits à la retraite, je pense que c'est à la fin de ce mois et bien je lui

souhaite une très longue et très bonne retraite, qu'elle puisse bénéficier de longs voyages et de sa famille.

Dominique MOREL : Je vous coupe deux petites secondes Monsieur FONTAINE. On peut aussi lui souhaiter un prompt rétablissement parce que Madame DUMUR est actuellement en arrêt. Elle a un problème à son genou, donc juste après son départ en retraite, malheureusement, elle va devoir se faire opérer.

Jean-Marie FONTAINE : Ça, c'est moins amusant. Oui, elle pourra gambader plus je pense quand elle aura récupéré la forme. Je voudrais également profiter pour accueillir Monsieur SENEZ qui va prendre la succession de Madame DUMUR et lui souhaiter, et bien, beaucoup de courage au sein de notre collectivité. Quelques petites remarques, bien entendu, sur ces comptes administratifs. Alors il s'agit d'une constatation des dépenses et des recettes réelles de la ville. Nous n'avons absolument aucun doute sur le fait que ces comptes soient réels et sincères. Cependant pour rester cohérent avec notre position lors du vote du budget primitif 2017, nous nous abstiendrons sur le vote du compte administratif 2017. Quelques petites remarques, bien entendu vous l'avez déjà souligné, concernant la baisse de la DGF qui est encore une fois cette année à hauteur de 180 000 €. Quand on parle en pourcentage, 14 %, on a l'impression que ça ne représente pas beaucoup, mais 180 000 €, ça fait déjà une belle somme qui aurait pu avoir une utilité réelle dans la ville. Alors, certes, bien entendu, nous l'avons déjà dit également, nous avons encore cette année une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine, la DSU, à hauteur de 130 000 qui ne compensent pas les 180 000 perdus par la DGF, mais je rappelle que si nous avons une augmentation de la DSU, c'est bien parce que notre population a une situation qui se dégrade et donc cette augmentation de la DSU est justifiée par cette dégradation de la vie de nos concitoyens. Sur le budget, et bien, rien d'étonnant par rapport à ce que vous avez proposé lors du budget primitif. On constate la baisse de l'enveloppe de la culture, nous l'avons signalé lors du budget primitif et nous en reparlerons tout à l'heure, au nouveau budget primitif 2018, à hauteur de, je vous fais grâce des €, à hauteur de 40.000 €. Une baisse de l'enveloppe des affaires scolaires à hauteur de 40.000 €. Une baisse de l'enveloppe du service jeunesse à hauteur de 40 000 €. Ça nous fait beaucoup, beaucoup d'argent en moins, et quand on constate que le budget présente un excédent de gestion particulièrement important, on se demande pourquoi baisser des enveloppes aussi cruciales que celles de l'éducation, de la jeunesse et de la culture ? Merci beaucoup Monsieur MOREL.

Dominique MOREL : Monsieur GARENAUX.

Anthony GARENAUX : Merci Monsieur MOREL. Nous remercions tout d'abord le service financier pour la qualité des documents transmis et profitons de l'occasion qui nous est donnée pour souhaiter également une bonne retraite à Madame DUMUR et un bon rétablissement et la bienvenue également à Monsieur SENEZ dans les services de la Mairie. Le vote du compte administratif est un moment important de la vie municipale. Cela permet d'étudier les comptes de la ville et de faire le point sur les résultats de l'année 2017 par rapport aux prévisions émises par la majorité municipale lors du vote du budget primitif en avril dernier. Lors du vote du budget primitif, nous avons défendu des orientations différentes pour les années à venir. En ce qui concerne le compte administratif, il s'agit pour nous de faire un bilan des comptes de l'année écoulée. Nous pouvons vous féliciter pour la baisse des dépenses de fonctionnement. Des efforts ont été faits, notamment en matière de gestion des ressources humaines et notamment sur la ligne 012 – dépenses de personnel. Nous regrettons cependant la diminution de la ligne culture, fêtes et cérémonies par rapport au Compte administratif 2016 mais aussi des lignes jeunesse et sport, et surtout la ligne subvention au CCAS, moins 30 000 € par rapport au compte administratif 2016. Sur l'ensemble de la section de fonctionnement, la balance entre recettes et dépenses est positive, 3,4 millions d'euros ce qui est évidemment très bien. En revanche nous ne pouvons que regretter la non réalisation de nombreuses dépenses

d'investissement. Il y avait en effet 13 millions d'euros prévus au budget primitif 2017 et seulement 4 millions d'euros ont été réalisés. Comme chaque année le taux de réalisation des travaux d'investissement est inférieur à 50 % des sommes prévues, ce qui est considérable. Je ne vais pas faire une redite de mon intervention du ROB, vous savez que la ville a besoin de nombreux investissements. Pour toutes ces raisons nous abstiendrons donc sur ce compte administratif de l'année 2017.

Dominique MOREL : Je vais quand même vous apporter quelques éléments de réponse. Je vais commencer par l'investissement. En fait en investissement on a pour l'année 2018 en crédits reportés, 5 900 000 €. Donc si on rajoute ces 5 900 000 € aux dépenses d'investissement, c'est vrai qu'on est inférieur aux 13 000 000 mais on est, quand même, déjà bien supérieur à ce qui a été dépensé en investissement. Vous savez les travaux on les prévoit une année et puis finalement, et bien il faut deux ans pour les faire. Je vais essayer de répondre aussi concernant les baisses de la culture et aux écoles. Alors, avec Madame DUMUR on a essayé de regarder là où se trouvaient les principales baisses. Alors concernant le jumelage, sur l'année 2017, il y a environ 1 000 € de moins, ça correspond en fait à la délégation allemande sur l'année 2017-2016 ils étaient venus sur Harnes. Concernant toujours ce service culture, on a sur l'année 2017, justement on n'a plus l'adhésion à Culture commune donc là, il y a 12 000 € de moins. A Droit de Cité, Droit de Cité. Donc, concernant, on va dire, l'expression musicale, entre autre la Fête de la Musique, on a, par rapport entre 2016 et 2017 moins 5 000 €. Par contre concernant le théâtre avec la prestation « A quoi tu penches ! », on a pratiquement 14 000 € de plus. Au niveau du cinéma, par rapport à 2016, on a moins 13 000 €, ça correspond à la fourniture de matériel numérique en diminution, location de films, on n'a pas eu de réparation de projecteur, et puis on a une diminution par rapport au transport des films. Concernant donc la bibliothèque, on a moins 11 000 €, ça correspond à la suppression de Tiot Loupiot et à une diminution d'achat de livres. Voilà pour le service culturel. Au niveau des écoles, des écoles donc on a 8 000 € en moins par rapport à 2016, sur la ligne en fait fêtes puisqu'on a un spectacle de marionnettes moins cher et on a des jouets qui ont été moins chers aussi. Concernant le service, on a moins 5 000 €, c'est la mise en place du nettoyage du linge par l'ESAT et puis on avait justement en 2017 la confection des étiquettes pour cette même ESAT. Au niveau des maternelles, on a 10 000 € de moins, ce qu'il faut savoir c'est qu'en 2016 on avait une fuite importante d'eau et puis sur 2017 on a des factures de téléphone qui ont été payées en retard parce qu'on a beaucoup de difficultés à appréhender le nouveau marché. Concernant par contre les primaires, on a pratiquement le même niveau de dépenses à 1 000 € près. Et puis concernant les TAP, en fait on a 9 000 € de dépenses en moins sur 2017. Voilà.

Jean-Marie FONTAINE : Donc en moins, il y a beaucoup de choses en moins. C'est ça ? Donc ça, on l'avait compris, comme je vous l'ai dit lors de la commission des finances Monsieur MOREL, mais on ne va pas commencer le débat sur le budget primitif, sur la délibération du budget primitif 2018, mais les pôles jeunesse, affaires scolaires, culture et tout ce qui tourne autour de l'éducation et de l'éducation populaire pour nous semble primordiaux. S'il y a bien des pôles qui ne doivent subir aucune restriction, mais au contraire un développement massif pour lutter en particulier contre tous les extrémismes et c'est par l'éducation que nous sommes persuadés que nous pourrions y arriver, c'est bien ces pôles là. Et donc, si on a des « économies à faire », ce n'est certainement pas sur le dos des familles, et certainement pas sur le dos de notre jeunesse.

Dominique MOREL : Je vous ai bien entendu Monsieur FONTAINE, et je l'avais bien compris quand on a fait la commission des finances. Forcément comme à l'habitude, maintenant il faut passer au vote. Alors ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ? Merci.

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice

Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2017, les dépenses ont tenu compte des contraintes budgétaires dues notamment aux réductions des dotations de l'Etat, du lancement des programmes d'investissement sans recours à l'emprunt

Ce compte administratif est arrêté à

Section de Fonctionnement

- En dépenses à 13 459 375.58 €
- En recettes à 16 913 525.82 €

Section d'investissement

En dépenses à 3 986 119.85

En recettes à 7 157 127.05

Section de Fonctionnement

RECETTES

Elles s'élèvent à 16 913 525.82 réparties comme suit

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Recettes réelles | 16 900 862.27 € |
| - Recettes d'ordre : | 12 663.55 € |

- Les recettes réelles comprennent les

⇒ Atténuation de charges (remboursement salaires des emplois aidés – remboursement des indemnités journalières et des accidents de travail)

⇒ Produits du service, du domaine, et des ventes

⇒ Impôts et taxes

⇒ Dotations et participations

⇒ Produits de gestion courante

⇒ Produits financiers

⇒ Produits exceptionnels

- Les recettes d'ordre comprennent l'amortissement des subventions d'investissement

	2017		2016	2015
	Prévision	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Chapitre 013 – Atténuation de charges	400 000.00	532 653.18	586 671.90	599 125.43
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine	598 000.00	666 512.70	622 247.82	616 614.17
Chapitre 73 – Impôts et taxes	10 625 109.00	11 049 111.40	11 109 909.63	10 878 909.55
Chapitre 74 – Dotations – participation	3 688 910.00	4 313 157.73	4 420 916.62	4 506 368.09
Chapitre 75 – Produits de gestion courante	61 000.00	60 906.92	61 448.02	68 199.17
Chapitre 76 – Produits financiers	0.00	3.60	3.50	3.78
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	254 012.44	278 516.74	458 076.10	454 583.09
Opérations d'ordre	12 663.97	12 663.55	9 719.58	320 789.48

Les produits des services

	2017	2016
Service culturel	45 604.35	53 093.50
Service sport	270 288.80	240 603.00
CLSH – Colonie – CAJ	107 254.67	107 111.61
Cantine – garderie	226 352.41	201 643.00

La fiscalité

Les taux se répartissent comme suit

Taxe d'habitation :	9.97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27.91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89.79 %

Taxes d'habitation			Foncier Bâti			Foncier Non Bâti		
Bases réelles	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
10 193 002	9,97%	1 016 243	11 768 531	27,91%	3 284 516	69 874	89,79%	62 740

Ratio fiscalité/habitant : 350 €/habitant

Dotations et taxes

Dotation	2017	2016	Variation
D.G.F.	1 131 707	1 316 121	- 14.01 %
D.S.U.	2 491 076	2 361 467	5.48 %

DEPENSES

Elles s'élèvent à 13 459 375.58 réparties comme suit

- Dépenses réelles 12 777 186.14 €
- - Dépenses d'ordre : 682 189.44

- *Les dépenses réelles comprennent les*

- ⇒ Charges à caractère général
- ⇒ Charges de personnel, frais assimilé
- ⇒ Autres charges de gestion courante
- ⇒ Charges financières
- ⇒ Charges exceptionnelles

- *Les dépenses d'ordre comprennent*

⇒ Les dotations aux amortissements.

DEPENSES	2017		2016	2015
	Prévisions	Réalisations		
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 760 049.00	3 256 312.93	3 133 417.92	3 177 479.80
Chapitre 012 – Charges de personnel	8 329 740.00	7 978 586.18	8 133 417.92	8 035 227.42
Chapitre 65 Charge de gestion courante	1 308 300.00	1 242 031.71	1 288 731.12	1 335 476.37
Chapitre 66 – Charges financières	412 215.00	292 091.34	325 808.98	354 513.12
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	11 008.00	8 163.98	131 182.79	6 557.92
Dépenses d'ordre				
Chapitre 042	682 190.41	682 189.44	720 776.39	1 211 073.34

Au chapitre 011 Les charges à caractère général sont en augmentation.

Répartition par services

Service	2017	2016	2015
Administration générale	166 371	215 119	222 783
Informatique	41 197	42 400	45 479
Communication	65 086	71 155	63 374
culture	148 884	182 015	100 619
<i>cinéma – intégré B. général</i>	<i>66 329</i>	<i>79 918</i>	<i>82 855</i>
<i>Maison des Claquots – intégré BG</i>	<i>4 566</i>	<i>7 222</i>	<i>6 275</i>
Fêtes et cérémonies	101 790	116 028	123 362
Affaires scolaires	309 405	344 407	354 323
Jeunesse	369 941	410 865	426 789
Sport	510 799	578 373	541 971
Services techniques	489 777	565 053	574 736
Service urbanisme	682 001	197 660	209 126
Service bâtiment	142 881	196 515	168 908
Sécurité	50 340	55 182	50 935
Police municipale	19 645	18 786	20 283

Politique ville	27 675	5 288	29 568
Salles	44 719	45 455	53 158
Economique	15 114	15 948	15 980

Au chapitre 65

→Diminution de la subvention au CCAS qui passe de 570 000 en 2017 contre 600 000 € en 2016

Chapitre 66

Diminution des intérêts de la dette

Chapitre 67

→Diminution par rapport à 2016. Il n'y a pas eu de versement de subvention au budget des racines et des hommes.

Section d'investissement

Examen de la section d'investissement

A – Dépenses

Elles s'élèvent à 3 986 119.85 € dont 592 919.23 € de dépenses d'ordre liées aux reprises d'amortissement (12 663.55 €), ainsi qu'aux mouvements compte frais d'étude vers le compte de travaux pour 580 255.68 €.

Les principales dépenses d'équipement concernent pour les plus importantes:

Les frais d'étude (Cour carrée- berges canal – médiathèque – Musée – Avenue des Saules)	65 914.61
Terrain synthétique	548 634.47
Skate Park	33 240.00
Travaux aux écoles (rénovation menuiseries Barbusse)	137 078.32
Restaurant Scolaire Cité Bellevue Nouvelle	695 964.61
Achat immeuble – rue Virel et Goffart - opération EPF	139 889.71
Matériel informatique	8 258.67
Acquisition mobilier aux écoles	10 895.11
Travaux en cours (médiathèque – solde salle Marechal)	712 020.93
Travaux de voirie (divers – rue Douaumont – Rue Delattre)	24 369.60
Remplacement des lanternes par LED	45 224.64

B – Les recettes

Elles s'élèvent à 7 157 127.05 € dont 1 262 445.12€ de recettes d'ordre

Les recettes d'ordre sont réparties en

Opérations patrimoniales (transfert frais étude au compte travaux pour un montant de 570 599.48 € -opérations d'ordre frais d'étude réimputés aux comptes de destination)

Opérations de transfert entre sections :

- Amortissement : 425 766.03
- Liées aux cessions : 256 423.41 €

Les recettes réelles les plus importantes concernent

- D.E.T.R. 50 201.55
- Participation FDE boules LED 19 547.00
- Produit des amendes de police 22 715.00
- Subvention Médiathèque 458 987.00

- Subvention Skate Park – dotation parlementaire	12 836.71
- Subvention Skate Park – Région	13 086.97
- Subvention Skate Park – Département	8 053.00
- Subvention départementale terrain synthétique	105 000.00
- Taxe locale d'équipement	154 556.88
- FCTVA	371 743.90
- Affectation du résultat	4 478 557.01

Les principaux ratios

→Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 020.05 €
→Produit des impositions directes/population	353.94
→Recettes réelles de fonctionnement / population	1 350.27 €
→Dépenses d'équipement brut / population	210.37 €
→Encours de la dette / population	485.92 €
→Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	0.62
→Dépenses fonct et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0.80
→Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.15
→Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0.36

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE), VOTE et ADOPTE le compte administratif 2017 du Budget général.

3 NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGETS ANNEXES

Dominique MOREL : Donc maintenant nous avons les comptes administratifs de nos budgets annexes. Alors les budgets annexes concernent : Le budget « cimetièrre », le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial » et le budget « Des racines et des hommes ».

3.1 BUDGET CIMETIERE

Dominique MOREL : Alors le budget cimetièrre. Il ne comporte qu'une section de fonctionnement. Pour l'année 2017, aucune dépense n'est enregistrée à ce compte. Les recettes concernent les ventes de caveaux. Donc nous avons en recettes 8 313,33 €, le résultat de l'année n-1 à hauteur de 104 156,38 €, donc ce qui nous donne un total de 112 469,71 €. Même si les chiffres étaient sur deux lignes, c'est bien le montant que je viens de vous indiquer. Y-a-t-il des questions ? Alors nous allons passer, je vous en prie Monsieur FONTAINE.

Jean-Marie FONTAINE : Non, juste une remarque pour rester cohérent avec notre position lors du vote des budgets, nous nous abstenons sur les deux points, budget cimetièrre et budget à caractère économique et commercial ainsi, c'est tout, sur le budget des Racines et des Hommes également, voilà. Nous nous abstenons sur ces 3 points. Mais bien entendu, il ne s'agit en aucun cas de remise en question de ce compte administratif.

Dominique MOREL : Alors nous allons donc passer au vote. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ?

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetière »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

BUDGET CIMETIERE

Il ne comporte qu'une section de fonctionnement

Pour l'année 2017, aucune dépense n'est enregistrée à ce compte.

Les recettes concernent les ventes de caveaux

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous

Cimetière			
Section de fonctionnement	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	8 313,33	104 156,38	112 469,71
Résultat	8 313,33		112 469,71

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE), VOTE et ADOPTE le compte administratif 2017 du Budget annexe « Cimetière ».

3.2 BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Dominique MOREL : Alors, non il y a encore deux budgets Monsieur PARSY. Alors budget bâtiments à caractère économique et commercial. Section de fonctionnement. Les recettes sont constituées par les loyers, le remboursement de la Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères par les locataires et l'amortissement de subvention. Les dépenses sont constituées par la régularisation de TVA, paiement de la prime d'assurance, paiement de la taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants, dotation aux amortissements et les diagnostics. La section d'investissement. Les recettes sont constituées la dotation aux amortissements. Les dépenses sont constituées par l'amortissement de la subvention. Donc nous avons pour la section de fonctionnement. En dépenses, 33 293, en recettes 23 548,19 € ce qui nous donne un résultat de moins 9 745,01 € avant la reprise du résultat de l'année n-1. Donc avec cette reprise nous avons cette reprise à hauteur de 136 456,41 €, nous avons un résultat à hauteur de 126 711,40 €. Pour la section d'investissement. En dépenses nous avons 540,26 €, en recettes nous avons 21 140,70 €, donc ce qui nous donne un résultat de 20 600,44 €. Nous avons avec la reprise du résultat n-1 donc 377 742,46 €. Ce qui nous donne un résultat global de 525 054,30 €. Y-a-t-il des questions ? Donc nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetière »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Section de fonctionnement

Les recettes sont constituées par

- Les loyers
- le remboursement de la TOEM par les locataires

- l'amortissement de subvention

Les dépenses sont constituées par

- Régularisation de TVA
- Paiement de la prime d'assurance
- Paiement de la taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants
- Dotation aux amortissements
- Diagnostic amiante

Section d'investissement

Les recettes sont constituées

- Dotation aux amortissements

Les dépenses sont constituées

- De l'amortissement de la subvention

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous

<i>Section de fonctionnement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	33 293,20		33 293,20
Recettes	23 548,19	136 456,41	160 004,60
Résultat	-9 745,01		126 711,40
<i>Section d'investissement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	540,26		540,26
Recettes	21 140,70	377 742,46	398 883,16
Résultat	20 600,44		398 342,90
Résultat global	10 855,43		525 054,30

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE), VOTE et ADOPTE le compte administratif 2017 du Budget annexe « Bâtiments à caractère économique et commercial ».

3.3 BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES

Dominique MOREL : Alors nous avons donc le dernier budget qui est le budget de Racines et des Hommes. Alors vous savez très bien que cette manifestation a lieu tous les deux ans. Alors en 2017 ce budget n'a enregistré aucune écriture. Donc nous avons le résultat de l'année n-1 à hauteur de 25 953,47 € donc le résultat est identique. Y-a-t-il des questions ? Donc nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie de m'avoir écouté pour cet ensemble de chiffres. Donc Monsieur PARSY vous pouvez aller chercher Monsieur le Maire maintenant.

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetière »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES

Ce budget n'a enregistré aucune écriture.

Section de fonctionnement	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	0,00	25 953,47	25 953,47
Résultat	0,00		25 953,47

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 23 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE), VOTE et ADOPTE le compte administratif 2017 du Budget annexe « Des racines et des hommes ».

19h43 : Monsieur le Président rejoint l'assemblée.

Dominique MOREL : Monsieur le Président, cher Philippe, je tiens à vous féliciter, les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes ont été votés. Je pense que nous pouvons être fiers des réalisations qui ont été faites en 2017. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Et bien, je vais commencer par vous remercier tous, la première chose, mais te remercier toi personnellement, puisque tu es un des grands acteurs de ce budget et tu commences à avoir un professionnalisme remarquable. Mais je voudrais aussi remercier le service finances cela va de soi, et en particulier sa directrice qui ne sera plus directrice très longtemps encore avec nous puisque Anne-Marie DUMUR va nous quitter cette année et aujourd'hui elle n'est pas présente. Souvent, même tout le temps elle est présente lors des comptes administratifs et le budget, mais aujourd'hui elle est en arrêt pour des petits problèmes, des petits problèmes, qui je l'espère s'arrangeront très rapidement sinon elle aurait été, vous vous en doutez bien, présente avec nous et je tenais à la remercier personnellement. Je crois que le tuilage se fera dans d'excellentes conditions puisque son remplaçant a été nommé, il arrivera ce mois-ci, il arrivera le 16 et il y a donc une période de tuilage entre ces deux personnes, parce que, être responsable d'un service financier, ce n'est pas chose aisée, surtout que l'Etat est de plus en plus exigeant en termes de présentation de ces comptes administratifs et aussi du budget et qu'il y a toujours des nouvelles règles, n'est-ce pas Dominique, qui perturbent quelques fois les habitudes. Voilà ce que je voulais vous dire, alors merci encore une fois. Et bien je vous propose de passer au point 5, le point 4.

4 AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Président : Affectation du résultat et approbation du compte de gestion et vous vous en doutez bien que la parole est de nouveau à Dominique MOREL, qui je crois, aujourd'hui, parlera énormément.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc concernant le budget général. Pour la section de fonctionnement, nous avons en recettes ou excédent 1 616 012,42 €. Ce qui nous donne un résultat de clôture de 5 070 162,66 €. Pour la section d'investissement, nous avons en recettes ou excédent 4 334 780,99 €, ce qui nous donne un résultat de clôture de 7 505 788,19 €. L'ensemble des sections, nous avons donc en recettes ou excédent 12 575 950,85 €. Ce qui nous donne en excédent total de fonctionnement, 1 604 928,19 €. Il est décidé d'affecter comme suit sur l'excédent de fonctionnement, au compte 1068, ce sont les recettes d'investissement une valeur nulle, l'excédent du fonctionnement reporté au compte 02, 5 070 162,66 €.

Alors concernant le budget annexe gestion des cimetières, nous avons donc, concernant la section de fonctionnement, en recettes ou excédent 104 156,38 €, ce qui nous donne un résultat de clôture de 112 469,71 €. Concernant l'investissement, il est nul, on l'a dit tout à l'heure qu'il n'y avait qu'une section de fonctionnement. Donc nous avons pour l'ensemble de ces deux sections les valeurs que je vous ai citées concernant la section de fonctionnement. Il est décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au compte 002, 112 469,71 €.

Alors concernant le budget annexe bâtiments à caractère économique et commercial, nous avons donc pour la section de fonctionnement en recettes ou excédent, 136 456,41 €, ce qui nous donne un résultat de clôture à hauteur de 126 711,40 €. Pour la section d'investissement, nous avons en recettes ou excédent, 377 742,46 €, ce qui nous donne un résultat de clôture de 398 342,90 €. Pour l'ensemble de ces deux sections, nous avons un résultat de clôture à hauteur de 525 054,30 €. Alors l'excédent total de financement est de 398 342,90 €. Il est donc décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement, 126 711,40 € au compte 002.

Il me reste le dernier budget qui est le budget annexe des Racines et des Hommes. Concernant la section de fonctionnement, nous avons en recettes ou excédent 25 953,47 €. 2017 étant une année où nous n'avons pas cette manifestation donc il n'y a pas eu de mouvements. Nous avons un résultat de clôture pour l'ensemble des sections à hauteur de 25 953,47 €. Il est donc décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement sur le compte 002 pour 25 953,47 €. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Si vous avez des questions ? Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Non pas de questions, mais juste des remarques en votre présence Monsieur le Président, puisque nous avons fait un certain nombre de remarques en votre absence, je pense qu'il est intéressant quand même de vous les refaire en votre présence. La ville dégage un excédent de gestion de 5 070 162 €. Certes, si on peut comprendre la diminution de certaines enveloppes et si on peut les approuver, on a des difficultés à en comprendre, comprendre la baisse d'autres enveloppes. On l'a dit juste avant, en votre absence. 5 070 162 € d'excédent de fonctionnement reporté, la ville a besoin, la ville a besoin de dépenses, les habitants attendent, qu'attendez-vous ? Attendez-vous 2019-2020 ? Il sera peut-être trop tard.

Monsieur le Président : C'est pour cela que vous verrez dans le budget qui vous est proposé qu'il y a une utilisation et toute économie est bonne à prendre, ça c'est la première chose. La seconde, je crois que cette remarque vous l'aviez faite en commission de finances, et elle m'avait été retransmise. Mais, ce budget, ne vous inquiétez pas, nous ne manquons pas de projets et je pense que la population peut le voir depuis 2008 l'évolution de toute la commune en termes de bâtiments et de service. Mais je vous remercie de ces remarques. Et bien, je pense qu'il faut passer au vote. Je vous propose donc celui-ci. Ceux qui sont contre ? Abstentions ? Pour ? Donc il y aura 5 abstentions et je vous en remercie.

Sur le compte administratif
Sur le compte de gestion
Sur l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour :27 Contre : Abstention : 5

Date de la convocation 29 mars 2018
Séance du 5 avril 2018

Budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de (1) Monsieur MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'est fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		1 616 012.42		4 334 780.99	0.00	5 950 793.41
Part affectée à l'investissement					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	13 459 375.58	16 913 525.82	3 986 119.85	7 157 127.05	17 445 495.43	24 070 652.87
Totaux	13 459 375.58	18 529 538.24	3 986 119.85	11 491 908.04	17 445 495.43	30 021 446.28
Résultat de clôture		5 070 162.66		7 505 788.19		12 575 950.85

BESOIN DE FINANCEMENT

0.00

Restes à réaliser : DEPENSES

5 900 860.00

Restes à réaliser : RECETTES

Besoin total de financement

-5 900 860.00

Excédent total de financement

1 604 928.19

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00

au compte 1068 (recette d'investissement)

5 070 162.66

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Philippe DUQUESNOY, Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Joachim GUFFROY, Anne Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,

(2) En fonction des données communiquées par le comptable,

Sur le compte administratif
 Sur le compte de gestion
 Sur l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 5

Date de la convocation 29 mars 2018
 Séance du 5 avril 2018

Budget annexe gestion du cimetière

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de (1) Monsieur MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'est fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		104 156.38			0.00	104 156.38
Part affectée à l'investissement					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	8 313.33			0.00	8 313.33
Totaux	0.00	112 469.71	0.00	0.00	0.00	112 469.71
Résultat de clôture		112 469.71		0.00		112 469.71

BESOIN DE FINANCEMENT

Restes à réaliser : DEPENSES
 Restes à réaliser : RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

<input type="text"/>
112 469.71

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Philippe DUQUESNOY, Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Joachim GUFFROY, Anne Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,

(2) En fonction des données communiquées par le comptable,

Sur le compte administratif
Sur le compte de gestion
Sur l'effectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 5

Date de la convocation 29 mars 2018
Séance du 5 avril 2018

Budget annexe "bâtiments à caractère industriel et commercial"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de (1) Monsieur MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'est fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		136 456.41		377 742.46	0.00	514 198.87
Part affectée à l'investissement					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	33 293.20	23 548.19	540.26	21 140.70	33 833.46	44 688.89
Totaux	33 293.20	160 004.60	540.26	398 883.16	33 833.46	558 887.76
Résultat de clôture		126 711.40		398 342.90		525 054.30

BESOIN DE FINANCEMENT 0.00

Restes à réaliser : DEPENSES 0.00

Restes à réaliser : RECETTES 0.00

Besoin total de financement 0.00

Excédent total de financement 398 342.90

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

126 711.40

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Philippe DUQUESNOY, Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Joachim GUFFROY, Anne Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,

(2) En fonction des données communiquées par le comptable,

Sur le compte administratif
 Sur le compte de gestion
 Sur l'effectation des résultats

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrages exprimés	32
Vote	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 5

Date de la convocation 29 mars 2018
 Séance du 5 avril 2018

Budget annexe "Des Racines et des Hommes"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de (1) Monsieur MOREL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par le Maire, après s'est fait représenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		25 953.47			0.00	25 953.47
Part affectée à l'investissement					0.00	0.00
Opérations de l'exercice		0.00			0.00	0.00
Totaux	0.00	25 953.47	0.00	0.00	0.00	25 953.47
Résultat de clôture		25 953.47		0.00		25 953.47

BESOIN DE FINANCEMENT

Restes à réaliser : DEPENSES
 Restes à réaliser : RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

<input type="text" value=""/>
<input type="text" value="25 953.47"/>

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Philippe DUQUESNOY, Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK, Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Joachim GUFFROY, Anne Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE

Pour expédition conforme, le Président

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote,

(2) En fonction des données communiquées par le comptable,

5 BUDGET GENERAL

Monsieur le Président : Et bien nous passons à ce fameux point 5 que j'ai cité tout à l'heure mais qui n'était pas encore dans le timing, qui est le budget général et une nouvelle fois, je vais passer pour cela la parole à Dominique MOREL qui va vous faire, non seulement la présentation mais après le détail de ce budget général.

5.1 NOTE DE PRESENTATION

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc, concernant cette note de présentation synthétique du budget primitif 2018.

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes dont les grands lignes ont été abordées dans le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat d'orientation budgétaire qui a fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 13 mars 2018.

Le budget primitif 2018 respecte les principes budgétaires :

- *Annualité*
- *Universalité*
- *Unité*
- *Equilibre*

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et doit être voté avant le 15 avril 2018 et transmis au contrôle de légalité dans les 15 jours suivant son adoption par l'assemblée délibérante.

Ce budget a été élaboré dans un contexte financier qui tient compte des baisses des dotations de l'Etat, pour rappel la diminution de la DGF s'élève à 886 091 € entre 2014 et 2017. Toutefois elle devrait se stabiliser pour 2018 – les chiffres ne nous sont pas parvenus à l'heure actuelle.

Le rapport d'orientation budgétaire a abordé les caractéristiques économiques, sociales, urbanistiques et démographiques de la ville de Harnes.

Ce budget manifeste la volonté de :

- *Maîtriser les charges à caractère général*
- *Maîtriser la masse salariale*
- *Maintenir la stabilité fiscale*
- *Mettre en place un programme d'investissement soutenu sans recourir à l'emprunt.*

Ce budget primitif s'élève à :

- *19 735 524.66 € en section de fonctionnement*
- *12 749 997.85 € en section d'investissement*

Il intègre les résultats de l'exercice 2017.

Pour la section de fonctionnement, donc comme je viens de vous le dire, un montant de recettes à 19 735 524.66 réparties comme suit :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| - <i>Recettes réelles</i> | <i>14 655 109.00 €</i> |
| - <i>Recettes d'ordre :</i> | <i>10 253.00 €</i> |
| - <i>Excédent 2017 :</i> | <i>5 070 162.86 €</i> |

Alors les recettes réelles comprennent les :

- ⇒ *Atténuation de charges, remboursement salaires des emplois aidés – remboursement des indemnités journalières et des accidents de travail*

- ⇒ Produits du service, du domaine, et des ventes
- ⇒ Impôts et taxes
- ⇒ Dotations et participations
- ⇒ Produits de gestion courante
- ⇒ Produits financiers
- ⇒ Produits exceptionnels

Les recettes d'ordre comprennent l'amortissement des subventions d'investissement :

- Alors seront sollicitées pour cet exercice différentes subventions de fonctionnement * :
 - En matière culturelle, subventions auprès de la CALL – Centre Culturel Jacques Prévert pour un montant de 8 820 € (reliquat de l'année 2017). Pour 2018-2019 une subvention de fonctionnement sera à nouveau sollicitée à hauteur de 25 000 €, subvention qui se fait en 2 versements des exercices.
 - En matière enfance-jeunesse, subventions auprès de la CAF
 - En matière de la Politique de la ville, subventions auprès de la CAF, Etat, Région, Département (délibérées lors du Conseil municipal du 13 mars 2018) :
 - Projet « Raid VTT » pour 7 100 €
 - Projet « Tapis de comptines au RAM » pour 2 700 €
 - Projet « Bien être au RAM » pour 3 625 €
 - Contrat de ville 2018 – programmation :
 - FTU (délibéré lors du Conseil municipal du 16 novembre 2017)
 - * Ville : 10 000 € HT
 - * Région : 10 000 € HT
 - * Coût Total de l'action donc 20 000 € HT
- * Ces montants seront inscrits budgétairement, ils le seront dès notification.

Concernant les différents chapitres :

	BP 2018
Chapitre 013 – Atténuation de charges	
Remboursement emplois aidés	95 000.00
Remboursement IJ - AT	0.00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine	
Entrées piscine	200 000.00
CLHS – CAJ – Colonie	100 000.00
Cantine	200 000.00
Entrées cinéma	40 000.00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	
Fiscalité, je rappelle que les bases augmentent de 1,24 % sur l'année 2018	4 260 000.00
Dotation CALL	5 877 676.00
Garantie CALL	157 433.00
Droits de place	25 000.00
Taxe sur l'électricité	150 000.00
Droits de mutation	50 000.00
Chapitre 74 – Dotations – participation	
DGF	1 100 000.00
DSU	2 400 000.00
Opérations d'ordre	
Amortissement des subventions	10 253.00
Excédent de fonctionnement 2017	5 070 162.66

Alors les recettes ont été estimées en tenant compte des éléments suivants :

- ⇒ Diminution du remboursement des indemnités suite à la suppression des emplois aidés

- ⇒ Pas d'inscription budgétaire pour les remboursements des IJ et AT – il y a des retards dans les traitements
- ⇒ Les recettes des services sont identiques à 2017
- ⇒ Stabilité par rapport à la CALL
- ⇒ Diminution des droits de place sur le marché hebdomadaire
- ⇒ Inscription égale à 2017 de la DGF et de la DSU dans l'attente de la communication des montants par les services de l'Etat

Concernant la fiscalité, les taux restent stables pour 2018 et se répartissent comme suit :

Taxe d'habitation :	9.97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27.91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89.79 %

Comme je l'ai rappelé, à noter que la loi de finances prévoit de revaloriser les valeurs locatives à 1.24 %.

- Les bases fiscales n'étaient pas connues lors de la préparation budgétaire. L'estimation a été calculée en tenant compte de l'évolution de la valeur fiscale et minoré de l'abattement sur les taxes foncières sur les propriétés bâties accordées aux bailleurs sociaux signataires d'un contrat de ville.

Donc, on vous rappelle la fiscalité 2017, ce qui nous donne un ratio fiscalité par habitant de 350 €.

Taxes d'habitation			Foncier Bâti			Foncier Non Bâti		
Bases réelles	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
10 193 002	9,97%	1 016 243	11 768 531	27,91%	3 284 516	69 874	89,79%	62 740

Les dépenses, elles s'élèvent à 19 735 524.66 € réparties comme suit :

- Dépenses réelles 14 641 315.00 €
- Dépenses d'ordre, à hauteur de 5 094 209.66 €

- Les dépenses réelles comprennent les :

- ⇒ Charges à caractère général
- ⇒ Charges de personnel, frais assimilé
- ⇒ Autres charges de gestion courante
- ⇒ Charges financières
- ⇒ Charges exceptionnelles
- ⇒ Dépenses imprévues

- Les dépenses d'ordre comprennent :

- ⇒ les virements de la section d'investissement,
- ⇒ les dotations aux amortissements.

Alors concernant les dépenses :

DEPENSES	Budget primitif 2018
Chapitre 011	
Charges à caractère général	4 145 600.00
Chapitre 012 –	

<i>Charges de personnel</i>	8 256 800.00
<i>Chapitre 65</i>	
<i>Charge de gestion courante</i>	1 343 200.00
<i>Chapitre 66 –</i>	
<i>Charges financières</i>	368 000.00
<i>Chapitre 67 –</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	177 715.00
<i>022 –</i>	
<i>Dépenses imprévues</i>	350 000.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	4 696 658.66
<i>Dotations aux amortissements</i>	397 551.00

Alors concernant le chapitre 011, les charges à caractère général sont en augmentation.

→ Un important programme d'entretien de bâtiments et de voiries sera réalisé en 2018.

→ Des audits seront réalisés sur le câblage des bâtiments, informatique de la future médiathèque, le renouvellement du matériel informatique dans les écoles.

Au chapitre 012 - Les charges de personnel diminuent pour tenir compte du non renouvellement des emplois aidés.

Au chapitre 65

→ Maintien de la subvention au CCAS identique à 2017

→ Provision pour admission en non valeur

→ Subvention d'équilibre pour la manifestation des Racines et des Hommes

Chapitre 66

Diminution des intérêts de la dette

Chapitre 67

→ Provision pour pénalités de retard, mise en place des pénalités à la trésorerie

→ Subvention d'équilibre pour la manifestation des Racines et des Hommes

Concernant la section d'investissement, donc la section d'investissement concerne principalement :

En dépense :

- Les travaux de construction
- Les frais d'étude
- Le remboursement de la dette

En recettes :

- Les subventions
- L'affectation du résultat
- Le produit des cessions
- Les dotations aux amortissements

Concernant les recettes :

<i>RECETTES</i>	<i>Crédits Reportés</i>	<i>Budget primitif 2018</i>	<i>Propositions de vote</i>
<i>Chapitre 13</i>			

<i>Immobilisations incorporelles</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Chapitre 10 – Affectation de résultat</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Dotations</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Là c'est par rapport au budget 2017</i>			
<i>Recettes d'ordre</i>			
<i>021 – Virement section fonctionnement</i>	0.00	4 696 658.66	4 696 658.66
<i>Dotations aux amortissements</i>	0.00	397 551.00	397 551.00
<i>Opérations patrimoniales</i>	0.00	90 000.00	90 000.00
<i>Excédent d'investissement</i>	0.00	7 505 788.19	7 505 788.19

Les recettes reprennent :

- *le virement de la section de fonctionnement,*
- *le résultat d'investissement de 2017*
- *les dotations aux amortissements*

Pour 2018, différentes subventions d'investissement ont été sollicitées :

Donc on vous a listé la DETR, que nous avons vu lors d'un Conseil en novembre 2017

Vous trouvez les dotations de soutien à l'investissement public local 2018. L'ensemble de ces subventions sont dans les L 2122. Je ne vais pas vous lister toutes les demandes de subventions qui ont été faites, on a aussi du FIPD concernant la vidéo protection, on a aussi le plan de financement de la Médiathèque avec les demandes de subventions pour cette année 2018.

En dépenses :

<i>DEPENSES</i>	<i>Crédits Reportés</i>	<i>Budget primitif 2018</i>	<i>Propositions de vote</i>
<i>Chapitre 020 Immobilisations incorporelles</i>	365 514.00	26 484.85	391 998.85
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>	1 700 964.00	4 552 400.00	6 253 364.00
<i>Chapitre 23 Immobilisations en cours</i>	3 834 382.00	1 340 000.00	5 174 382.00
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes</i>	0.00	790 000.00	790 000.00
<i>Dépenses d'ordre</i>			
<i>Amortissement subventions</i>	0.00	10 253.00	10 253.00
<i>Opérations patrimoniales</i>		130 000.00	130 000.00

Alors la dette est constituée de 8 emprunts à taux fixe.

Date d'échéance :

- *3 emprunts avec une fin en 2021*
- *1 emprunt avec une fin en 2022*
- *2 emprunts avec une fin en 2024*
- *1 emprunt avec une fin en 2025*

- 1 emprunt avec une fin en 2038

Pour les chefs de groupes qui ont eu le document M14, remis lors de la commission, vous retrouvez le détail en page 30 du document.

La capacité de désendettement est de 1,59 année.

Les principaux ratios :

→ Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 153.67 €
→ Recettes réelles de fonctionnement / population	1 154.76 €
→ Dépenses d'équipement brut / population	931.34 €
→ Encours de la dette / population	479.60 €
→ Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	56 %
→ Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105 %
→ Dépenses d'équipement brut sur les recettes réelles de fonctionnement	80 %
→ Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement	42 %

<i>Principales dépenses de la section d'investissement</i>	
Acquisition EPF – NOROXO	168 500.00
<i>Dépenses des services</i>	
Service Communication	10 000.00
Achat écran et vidéo projecteur et massicot	
Affaires scolaires renouvellement informatique dans les écoles – achat mobilier – achat vidéo projecteur	116 000.00
Informatique mairie et différents services	100 000.00
Jeunesse cloison et bac inox restaurant scolaire cité Bellevue	4 000.00
Culture achat piano école de musique	10 000.00
Médiathèque Constitution collection – mobilier – matériel informatique et audio	1 670 000.00
Police municipale (installation climatisation CESU, c'est le Centre de supervision de la vidéo protection – alarme - Achat talkies Walkies – Achat coffre fort – Achat 2 VTT – Matériel pour entraînement au Tonfa)	20 800.00
Sport Acquisition auto laveuse Mimoun – Aspirateur dorsal (Bigotte) travaux de revêtement sol Mimoun – création d'un terrain de Beach Volley	129 000.00
Urbanisme Campagne de trottoirs Il y a la rue Delattre – Bretagne - Picardie – Avenue Jeanne d'Arc – Avenue des saules	1 170 000.00
Démolition Ilot rue Virel	200 000.00
Plan Vigipirate aux abords des écoles	120 000.00
Poursuite Adap	300 000.00
Entrées de ville (Courrières – Fouquières – Loison sous Lens)	100 000.00
Panneaux Bassin de l'Unesco	50 000.00
Achat mobilier urbain	20 000.00
Remplacement des lanternes « boules » par des LED	180 000.00
Cimetière	27 600.00

<i>Services techniques</i>	
<i>Acquisition Jumper et bennes</i>	70 000.00
<i>Réfection toiture de la mairie et pavés de verre et câblage mairie</i>	260 000.00
<i>Frais d'étude audit câblage mairie</i>	15 000.00
<i>Travaux à l'église Saint Martin</i>	100 000.00
<i>Travaux de menuiserie</i>	
<i>Ecoles Curie et Diderot</i>	435 000.00
<i>Ecole Anatole France - accès RAM – Logement Louise Michel</i>	13 500.00
<i>Bella Mandel – Logement de fonction Bouthemey – Salle des Fêtes</i>	14 000.00
<i>Ecole de musique (création sortie de secours et remplacement des fenêtres)</i>	64 000.00
<i>Menuiserie piscine</i>	75 000.00
<i>Portique entrée Espace Mimoun</i>	20 000.00
<i>Services techniques</i>	
<i>Réfection des sanitaires aux services techniques</i>	60 000.00
<i>Remplacement des téléphones</i>	4000.00
<i>Travaux aux écoles</i>	
<i>Création de car ports – Louise Michel – Barbusse et Emile Zola</i>	20 000.00
<i>Rejointoiement du mur école Louise Michel et travaux de peinture</i>	60 000.00
<i>Remplacement des alarmes divers bâtiments</i>	30 000.00
<i>Achats de tables – fêtes et cérémonies</i>	2 500.00
<i>Achat de tentes services fêtes et cérémonies</i>	7 000.00

Ce qui nous donne un récapitulatif pour le budget général

<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Budget Général</i>		
<i>Section de fonctionnement</i>	19 735 524.66	19 735 524.66
<i>Section d'investissement</i>	12 749 997.85	12 749 997.85

J'en ai fini Monsieur le Président pour le budget général.

Monsieur le Président : Et bien oui, on va répondre à d'éventuelles questions. S'il n'y en a pas. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur le Président, Monsieur MOREL, chers collègues. Notre groupe a affiché la volonté de travailler avec le groupe majoritaire à de multiples reprises. Nous faisons d'ailleurs des propositions régulièrement, même si celles-ci sont systématiquement écartées. Il faut constater que nous n'avons pas eu de possibilité de participer à la construction de ce budget et aux lignes directrices puisque la commission s'est déroulée le jeudi 29 mars et que nous avons reçu les documents par mail le jeudi 29 mars. Donc cela voulait dire que tout était déjà acté et nous avons donc eu une commission très sympathique avec Monsieur MOREL et les membres qui y participaient mais où nous avons eu la lecture des chiffres que nous venons d'avoir. Donc ni plus, ni moins. Que constater : le fait de ne pas pouvoir contribuer à l'élaboration de ce budget, bien entendu, on nous écarte d'office d'un vote favorable sur ce budget et il aurait pu avoir un vote favorable si les quelques propositions avec lesquelles j'étais venu, auraient pu avoir une oreille attentive, même si je sais que Monsieur MOREL a eu une oreille attentive sur certaines des propositions que j'ai pûes faire. On est tout à fait favorable dans la section d'investissement sur le renouvellement informatique dans les écoles, par exemple, c'est une très bonne chose et il y en avait besoin. Sur la culture, bien entendu, le développement de l'école de musique avec le remplacement d'instruments et l'achat de nouveaux instruments, nous y sommes particulièrement favorables également. Concernant la campagne de trottoirs et l'urbanisme, et bien, à regarder l'état des voiries de la ville, je pense qu'il est temps de s'atteler à cette tâche et de commencer à sérieusement à entretenir nos trottoirs mais également nos voies de circulation. Concernant les entrées de ville, espérons que cela ne se limitera pas simplement

à des remplacements de panneaux, mais que, je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, on voit également l'aspect agréable de l'entrée dans nos villes, je l'ai dit au débat d'orientation budgétaire, parfois j'ai honte d'entrer dans Harnes, j'ai honte de sortir de l'autoroute à la sortie Harnes-Montigny en Gohelle. Nous sommes bien entendu favorables aux travaux de menuiseries dans les écoles et à l'école de musique. On ne peut que soutenir ces investissements qui vont dans le bon sens. Un peu plus dubitatif et je l'ai dit à Monsieur Guffroy sur la création du terrain de beach-volley, à hauteur de 60 000 €. 60 000 € qui auraient pu avoir une utilisation autre dans d'autres services, dans d'autres destinations. Là aussi, par exemple au niveau de la culture ou d'investissements plus importants dans la ville. Nous sommes moins favorables sur les baisses que nous constatons encore une fois dans l'enveloppe de fonctionnement des affaires scolaires, où une nouvelle fois vous amputez cette enveloppe de 40 000 €. Egalement sur l'enfance et la jeunesse où vous amputez cette enveloppe de 3 000 €. L'enveloppe de la culture, on n'arrive pas à savoir quelle est la baisse de cette enveloppe de la culture puisqu'elle est cumulée avec celle des fêtes et cérémonies, mais je n'ose pas penser que, elle aussi, baisse. Donc je vous l'ai dit, Monsieur le Président, Monsieur MOREL, nous aurions pu avoir un vote favorable sur ce budget, nous ne pouvons pas l'avoir puisque nous n'avons pas pu participer à l'élaboration et puis, nous n'avons pas pu nous exprimer sur cette élaboration. Nous nous abstiendrons donc sur ce budget 2018.

Monsieur le Président : Oui, je suis heureux que vous puissiez dire que si vous aviez pu participer, et si nous avions eu une oreille un peu plus attentive, je dis un peu plus puisque vous avez reconnu vous-même que elle a été attentive sur certains points et bien, que vous auriez voté ce budget. J'en aurais été très surpris puisque ça aurait été la première fois depuis que je suis maire, c'est-à-dire depuis 2008. En tout cas pour les entretiens de ville, espérons que ça ne sera pas uniquement que des changements de panneaux et bien je l'espère aussi. Sachez que depuis quelques années, et bien cette région est à l'UNESCO, est reconnue, et labellisée, je ne sais si on dit véritablement labellisée à l'UNESCO et que aujourd'hui, enfin ces panneaux, parce qu'il faut qu'ils soient communs à toutes les communes du bassin minier, en tout cas à toutes les parties qui sont aujourd'hui reconnues, et bien vont pouvoir être installés. D'ailleurs, il y a quelques villes qui ont commencé à les installer fin 2017, non c'est début 2018 puisque je suis chargé d'aller à l'inauguration de ces différentes poses de panneaux pour représenter la CALL. Je crois que c'est Angres qui a déjà fait et puis Loos-en-Gohelle, Grenay et bien Harnes ce sera cette année. Alors je suis très content qu'on puisse faire les entrées de ville aujourd'hui, si on les avait faits il y a 6 mois ou il y a 1 an ou 2 ans ou 5 ans, peut-être que nous aurions jeté un peu l'argent par les fenêtres. Voilà ce que je voulais vous dire et puis s'il n'y a pas d'autres expressions, je vais passer au vote, je vous en prie. Ah vous voulez terminer.

Jean-Marie FONTAINE : Les entrées de ville c'est 100 000 €, les panneaux c'est 50 000 € sur une autre ligne.

Monsieur le Président : Tout à fait.

Jean-Marie FONTAINE : On a 100 000 € pour les entrées de ville, on peut faire quelque chose de bien pour rendre la ville agréable

Monsieur le Président : Oui tout à fait

Jean-Marie FONTAINE : Je vous assure quand on vient de Lens et qu'on voit cette cabine téléphonique là qui est taguée et etc... Payons 10 litres de peinture à nos services techniques et puis on aura déjà une entrée de ville agréable avec un peu moins d'herbe sur les trottoirs.

Monsieur le Président : Je crois que ce n'est pas à nous à mettre cette peinture, sachez-le, si c'est un bâtiment qui appartient, si c'est un truc électrique qui appartient à EDF. Voilà. Si

c'est à EDF, c'est à eux, si c'est une cabine de bus et bien c'est aussi au SMT à le faire et sachez que, on fait régulièrement des demandes dans ce sens dans les différents organismes tel que EDF, tel que par exemple l'eau aussi on pourrait parler du château d'eau. Vous savez, on a très envie de refaire aussi ce château d'eau, mais sachez que l'on ne peut pas demander à VEOLIA, si c'est VEOLIA, et bien de le repeindre parce que ce château d'eau nous appartient. Et que pour peindre ce château d'eau, il faut plusieurs centaines de milliers d'euros. J'ai d'autres priorités. Effectivement le groupe majoritaire décide de ces priorités. Néanmoins le travail en collaboration avec vous, nous sommes tout à fait favorable, mais être favorable ça ne veut pas dire accepter toutes les propositions. Voilà ce que je voulais vous dire. Attendez, il fait la réponse et je vous donne la parole tout de suite Monsieur GARENAUX.

Dominique MOREL : Concernant la demande qui a été faite pour la ligne culture qui est à hauteur de 310 070 €, la répartition est comme suit : 183 370 € pour la culture et 126 700 € pour la ligne fêtes et cérémonies.

Monsieur le Président : Monsieur GARENAUX, excusez-moi de ce retard.

Anthony GARENAUX : Il n'y a pas de souci Monsieur le Maire. Juste quelques remarques pour la section de fonctionnement au niveau des dépenses, nous ne pouvons que regretter pour la deuxième année consécutive, le montant de la subvention au CCAS, 570 000 € au lieu de 600 000 € qui avait été mise en 2016, alors que de plus en plus de nos concitoyens n'arrivent plus à terminer le mois et mériteraient donc d'être aidés par le CCAS. Nous saluons en revanche les prévisions d'augmentation des dépenses des lignes bâtiments et patrimoine mais surtout de la ligne 012 – dépenses de personnel. Concernant la section d'investissement, nous nous félicitons des investissements prévus, notamment avec l'arrivée de la médiathèque et les travaux d'urbanisme et de trottoirs. Nous sommes cependant sceptiques quant aux dépenses qui seront réalisées en effet sur les 12,6 millions d'euros prévus, combien le seront réellement. Je ne ferai pas de redite sur mes propos lors du compte administratif, le constat est le même. Nous nous abstiendrons donc sur ce budget primitif 2018.

Monsieur le Président : Oui, pour le CCAS, je suis d'accord avec vous, nous pourrions même doubler cette subvention tellement il y a de besoins. Et c'est dommage que vous ayez refusé de siéger au CCAS parce que nous vous l'avons proposé. Vous seriez parfaitement au courant de la situation, parfois dramatique, de beaucoup de personnes et qui sont aidées par ce CCAS. Vous en seriez beaucoup plus conscient et vous auriez les documents comme nos collègues pour qu'ils puissent véritablement comprendre cette situation. Voilà. En tout cas je vous remercie d'avoir au moins approuvé une chose c'est une très bonne chose pour nous. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? 8 et donc le reste est pour à première vue. Et bien je vous remercie. Je crois que nous allons passer à différents autres budgets et ce sont les budgets annexes et la parole sera toujours, bien entendu, à Dominique MOREL.

5.2 VOTE DU BUDGET GENERAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

La Commission des finances s'est réunie le 29 mars 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL,

Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) VOTE et ADOPTE le budget primitif 2018 du budget général de la commune de Harnes.

6 BUDGETS ANNEXES

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors les budgets annexes, au nombre de 3, comme nous l'avons vu tout à l'heure, le budget « cimetière », budget « bâtiments à caractère industriel et commercial » et le budget « des racines et des hommes ».

6.1 BUDGET CIMETIERE

6.1.1 NOTE DE PRESENTATION

Dominique MOREL : Donc concernant le budget « cimetière », concernant la présentation, ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à 113 469.71 €. Ces dernières sont constituées par la reprise de l'excédent de l'année 2017 pour 112 469.71 € et 1 000 € concernant le produit de la vente de caveaux. Les dépenses sont constituées par le montant de la construction de caveaux pour un montant de 113 419.71 € et une provision de 50 € pour la régularisation des centimes de TVA.

Monsieur le Président : Je vous propose, s'il n'y a pas de questions par rapport à ce budget annexe de passer au vote. Ceux qui sont contre ? Abstentions ? Et bien 8 abstentions, le reste pour.

6.1.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – CIMETIERE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

La Commission des finances s'est réunie le 29 mars 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) VOTE et ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe « cimetière » de la commune Harnes.

6.2 BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

6.2.1 NOTE DE PRESENTATION

Monsieur le Président : Budget bâtiments à caractère économique et commercial.

Dominique MOREL : Alors, concernant le budget « bâtiments à caractère économique et commercial », les propositions budgétaires reprennent la reprise de l'excédent de 2017.

Le budget s'élève à :

- 419 483.90 € en section d'investissement
- 154 152.40 € en section de fonctionnement

Pour la section d'investissement, les recettes comprennent :

- L'excédent d'investissement pour 398 342.90 €
- Les dotations aux amortissements pour 21 141.00 €

Les dépenses d'investissement comprennent :

- La dotation aux amortissements (subvention) pour 541.00 €
- le remboursement de cautionnement pour 6 000.00 €

• travaux aux bâtiments pour	412 942.90 €
<i>Concernant la section de fonctionnement, les recettes sont constituées par :</i>	
• la reprise de l'excédent 2017, à hauteur de	126 711.40 €
• le produit des locations pour	25 900.00 €
• le produit de gestion courante, entre autre, remboursement de la taxe pour les ordures ménagères pour	1 000.00 €
• dotation aux amortissements (subventions) pour	541.00 €

que nous avons vu précédemment.

Les dépenses concernent :

1. Honoraires de diagnostic pour	10 000.00 €
2. Petit matériel pour	40 000.00 €
3. Fournitures diverses pour	20 000.00 €
4. Travaux de bâtiments pour	55 961.40 €
5. Assurance pour	1 000.00 €
6. Taxes foncières pour	6 000.00 €
7. Dotation aux amortissements pour	21 141.00 €
8. Provision pour régularisation de centimes pour	50.00 €

Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Contre ? Abstentions ? 8, le reste pour.

6.2.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

La Commission des finances s'est réunie le 29 mars 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) VOTE et ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Bâtiments à caractère économique et commercial » de la commune Harnes.

6.3 BUDGET « DES RACINES ET DES HOMMES »

6.3.1 NOTE DE PRESENTATION

Monsieur le Président : Vote du budget annexe « des racines et des hommes », qui auront lieu, bien entendu, cette année.

Dominique MOREL : Le budget s'élève à 150 000.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement, les recettes sont constituées par :

• Excédent de fonctionnement, à hauteur de	25 953.47 €
• Redevances pour occupation d'emplacements pour	3 046.53 €
• Produits de vente de passeport pour	4 000.00 €
• Subvention « Politique Ville » pour	5 000.00 €
• Subvention d'équilibre du budget général à hauteur de	112 000.00 €

Les dépenses sont réparties comme suit :

• Energie électrique	500.00 €
• Alimentation	12 000.00 €

• <i>Vêtements</i>	2 800.00 €
• <i>Fournitures diverses pour</i>	14 000.00 €
• <i>Location pour</i>	15 000.00 €
• <i>Frais d'annonce pour</i>	2 500.00 €
• <i>Frais d'impression pour</i>	7 000.00 €
• <i>Frais de transport</i>	300.00 €
• <i>Cotisations</i>	30.00 €
• <i>Prestations</i>	60 830.00 €
• <i>Frais de personnel</i>	35 000.00 €
• <i>Frais de gestion à hauteur de</i>	40.00 €

Monsieur le Président : Il fatigue, mais c'est normal. Je crois qu'il a cité énormément de chiffres mais, évitons de nous faire de frayeur Monsieur MOREL. Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Il n'y en a pas donc le reste est pour. Je vous remercie.

6.3.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – « DES RACINES ET DES HOMMES »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

La Commission des finances s'est réunie le 29 mars 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Marine DELEFOSSE) VOTE et ADOPTE le budget primitif 2018 du budget annexe « Des Racines et des Hommes » de la commune Harnes.

7 VOTE DES TAUX

Monsieur le Président : Nous allons passer au vote des différents taux. Tu as la parole.

Dominique MOREL : Donc, il est proposé, comme nous l'avons calculé pour les différentes taxes et impôts dans le cadre du budget, il est proposé de reconduire pour l'année 2018, les différents taux des taxes locales, à savoir :

Taxe d'habitation, à hauteur de 9.97 %

Taxe foncière bâtie pour 27.91 %

Taxe foncière non bâti pour 89.79 %

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Nous nous félicitons, bien entendu, du maintien des taux depuis 2007. Il faudra seulement prévenir nos habitants que ceux qui continueront de payer une taxe d'habitation sur la ville, subiront quand même une augmentation suite à l'augmentation des bases locatives et donc nos concitoyens verront quand même leurs impôts locaux augmenter bien qu'il y ait une stabilité des taux. Nous voterons bien entendu cette stabilité des taux.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Vous avez la parole. Excusez-moi, je n'ai pas bien vu les deux mains.

Guylaine JACQUART : Merci Monsieur le Président. Donc je vais me répéter un petit peu

Monsieur le Président : Ah oui, justement, quand vous avez des déclarations écrites, donnez les, ça facilite le travail de la secrétaire.

Guylaine JACQUART : D'accord. Ce soir vous nous proposez de reconduire les taux des différentes taxes locales pour 2018. Ces taux n'ont pas été revalorisés depuis 2008 et nous soulignons l'effort fait par la majorité de ne pas mettre un poids supplémentaire dans le porte-monnaie des familles harnésiennes. Malheureusement, comme chaque année, quand l'avis d'imposition arrivera, ces familles seront surprises de voir une nouvelle fois leur impôt augmenter et cela à cause de la revalorisation des bases locatives de 1,24 % pour 2018, alors qu'en 2017 cette revalorisation était de 0,4 %. Cette revalorisation des bases locatives ajoutée à la baisse des APL, à l'augmentation de la CSG, etc... tout ce matraquage fiscal voulu par la politique gouvernementale va aggraver la situation de nos concitoyens. Compte-tenu que l'augmentation qui sera visible sur les avis d'imposition ne sera pas du fait de la hausse des taux locaux, nous voterons pour le maintien de ces taux pour 2018.

Monsieur le Président : Et bien, je vous en remercie, mais, à la limite j'oserais dire avec beaucoup d'humour, en tout cas pour le département il fallait me le dire, j'aurais pu proposer le maintien des taux au niveau du département. Je n'y peux rien, je gère la commune, la commune de Harnes avec ses problématiques. Je vous propose de passer au vote. Contre ? Abstentions ? Et bien à l'unanimité. Je vous en remercie.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de reconduire pour l'année 2018, les différents taux des taxes locales, à savoir :

Taxe d'habitation :	9.97 %
Taxe foncière bâtie :	27.91 %
Taxe foncière non bâti :	89.79 %

8 SUBVENTIONS

Monsieur le Président : Nous allons parler subventions maintenant et je vais redonner la parole à Dominique.

8.1 SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors il est proposé au Conseil municipal, l'adoption des subventions annuelles aux associations reprises dans le tableau suivant et d'autoriser le versement de celles-ci après transmission par les associations des pièces administratives et comptables. Le tableau vous est joint, je ne vais pas vous en faire une lecture.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Une petite question à Monsieur MOREL, les parents d'élèves du collège n'ont pas de subvention ?

Monsieur le Président : Pas de sollicitation à ce jour. S'il y a quelque chose, et bien, nous examinerons, on fera une délibération, mais à ce jour pas de demande. Voilà. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : On aperçoit une subvention à l'amicale laïque cyclo-tourisme qui est divisée par 2. Est-ce qu'ils ont perdu une roue, est-ce qu'ils ont

Monsieur le Président : Vous avez beaucoup d'humour, néanmoins vous ne connaissez pas bien les associations enfin le monde associatif de la commune. Et bien, cette association qui était l'amicale laïque cyclo s'est scindée en 2. Ce n'est pas du tout ce que je souhaitais personnellement parce que je trouvais que dans cette association il y avait une excellente ambiance. Je leur ai dit que j'avais d'excellents souvenirs avec eux, par exemple, lorsque j'ai été élu la première fois, c'est avec eux que je suis parti visiter les deux villes jumelées que sont Falkenstein et puis la Pologne. J'ai profité de leur voyage, en payant ma place bien sur, et il y avait une véritable superbe ambiance et quelque fois, pour des volontés qui sont les leurs et bien ils se séparent, j'espère que c'est en toute amitié, mais je les ai prévenu que, si ils se séparaient, et bien leur subvention qui était allouée à cette association, ne serait pas, serait divisée par 2. Je ne vais pas donner à chaque, à cette association qui s'est scindée la même subvention qu'ils avaient au départ, vous vous en doutez bien. Je crois que Joachim a quelque chose à ajouter, non ? Non. Voilà la raison. Alors ils roulent toujours en vélo 2 roues mais 2 associations. Voilà pourquoi j'ai divisé en fonction de leur représentativité, quoi ! Voilà. Oui.

Jean-Marie FONTAINE : Et ensuite 2 remarques, je vais vous les faire dans la foulée,

Monsieur le Président : Dans la foulée.

Jean-Marie FONTAINE : Et vous pourrez répondre aux 2. On voit une subvention à 0 € pour la team ch'ti carpiste, ce n'est pas beaucoup et sur les musées, on constate une différence entre les amis du vieil harnes et les amis de l'école et de la mine. Est-ce que c'est du à une demande différente entre les 2 musées, ou est-ce que c'est du à des orientations différentes ou à une volonté municipale. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité d'un alignement par le haut de ces 2 subventions ?

Monsieur le Président : C'est quelque chose que je pourrais retenir, mais ça a toujours été comme ça et on garde cette même subvention, mais, quelque part, je crois qu'on les aide beaucoup différemment, je pense. Voilà. Vous dire aussi que, il y a 2 musées à Harnes et j'en suis très fier et on en parle beaucoup, puisque je suis à la culture à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et nous avons dans un des 2 musées parce qu'on ne peut pas démarrer des travaux dans les 2 musées en même temps, surtout qu'il y en a un qui est très compliqué. Une fois qu'on met le petit doigt dans des travaux, vous savez le bras y passe. Je m'en suis aperçu avec le musée d'histoire et d'archéologie, parce qu'il y a des pressions, si vous voulez des organismes tels que la DRAC et autres et donc il faut y aller véritablement tout doucement quoi. Mais enfin, je suis très satisfait que, enfin, je dis bien enfin, parce que cela a mis du temps, et bien le musée d'histoire et d'archéologie sera terminé, je m'avance quand même encore un peu, sera terminé cette année et en particulier pour le centenaire de la fin de la guerre de 14-18. Voilà puisqu'il y a des grandes choses qui devront se réaliser à ce moment là. Le devoir de mémoire est très important. Oui, Joachim GUFFROY.

Joachim GUFFROY : Oui, je vais répondre simplement Monsieur le Président, concernant la demande de Monsieur FONTAINE sur la Team Ch'ti Carpiste. Donc on a simplement mis la demande qu'ils avaient faite mais qu'ils nous ont retirée ensuite. Il ne demande plus tout simplement parce qu'ils n'interviennent pas sur Harnes autrement que par une manifestation qui a eu lieu à la salle Kraska, un salon sur la pêche, mais qui est financé par du sponsoring privé.

Monsieur le Président : Voilà pour les Ch'ti Carpistes et c'est vrai que c'était un superbe évènement néanmoins. Voilà. Et bien s'il n'y a plus d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DECIDE de l'adoption des subventions annuelles aux associations reprises au tableau suivant,
- AUTORISE le versement de celles-ci après transmission par les associations des pièces administratives et comptables,

N'ont pas pris part au vote pour les associations qui les concernent :

Philippe DUQUESNOY : La Revanche du Drapeau – Harnes Chrzanow – Les Amis du Vieil Harnes – DDEN

Nadine SCHUBERT : Harnes Kabouda

Dominique HUBER : Harnes Falkenstein

Fabrice LALY : Harnes Falkenstein – Association le Prévert

Dominique MOREL : Volley Club Harnésien

Jean-Pierre HAINTAUT : Association le Prévert

Carole GUIRADO : Association le Prévert

Jeanne HOUZIAUX : Association le Prévert

Anne Catherine BONDOIS : Association le Prévert

Valérie PUSZKAREK : Association le Prévert

Sabah YOUSFI : Association le Prévert

Chantal HOEL : FNATH

Véronique DENDRAEL : ENJEU

CULTURE	
ACCORDÉON CLUB HARNESIEN	300.00 €
AMIS DU VIEL HARNES	970.00 €
AMIS DE L ECOLE ET DE LA MINE	1 350.00 €
ASSOCIATION LE PREVERT	20 890.00 €
DES LIVRES ET NOUS	390.00 €
GROUPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL HARNESIEN	1 150.00 €
HARMONIE DE HARNES	9 860.00 €
HARNES CHRZANOW	950.00 €
HARNES FALKENSTEIN	950.00 €
HARNES KABOUDA	950.00 €
HARNES LOISIRS SCRABBLE	300.00 €
LES AMIS DU KUJAWIAK	500.00 €
LES TROMPETTES HARNESIENNES	1 500.00 €
FEMMES EN MARCHÉ	300.00 €
TOTAL	40 360.00 €
JEUNESSE	
ENJEU	1 200.00 €
TOTAL	1 200.00 €
AFFAIRES SOCIALES	
ADOT 62	100.00 €
AVIJ 62	1 075.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (APEI)	350.00 €
BOUTCHOU	600.00 €
JARDINS OUVRIERS	300.00 €
TOTAL	2 425.00 €

ENFANCE	
AMICALE LAIQUE DE HARNES	315.00 €
DDEN DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE	200.00 €
TOTAL	515.00 €
ADMINISTRATION GENERALE	
AMICALE DONNEURS DE SANG	250.00 €
AMICALE DES COMMUNAUX	19 000.00 €
LES ANCIENS DE CK	200.00 €
CLUB 3E AGE CITE D'ORIENT	600.00 €
CLUB 3E AGE CROIZAT	600.00 €
CLUB 3E AGE DU GRAND MOULIN	600.00 €
CLUB 3E AGE DE LA CITE DU 21	600.00 €
CLUB FEMININ DU GRD MOULIN	250.00 €
FNATH	450.00 €
LES MEDAILLES DU TRAVAIL	200.00 €
LA REVANCHE DU DRAPEAU	200.00 €
FIEST HARNES	300.00 €
TOTAL	23 250.00 €
SPORT	
AIKIDO CLUB	1 700.00 €
A.L CYCLO HARNES M.Lagache	460.00 €
HARNES CYCLO CLUB	460.00 €
AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC	1 200.00 €
AMIS DE L EAU	1 000.00 €
BROCHET HARNESIEN	4 000.00 €
CERCLE D'ESCRIME	1 400.00 €

ESPERANCE GYM DE HARNES	6 500.00 €
HARNES HAND BALL CLUB	35 000.00 €
HARNES OLYMPIQUE GYM	500.00 €
HARNES TUNNING CLUB	350.00 €
HARNES VOLLEY BALL	45 000.00 €
JOGGING CLUB	4 100.00 €
JUDO CLUB HARNESIEN	8 700.00 €
OCEANIC CLUB	200.00 €
RETRAITE SPORTIVE DE LA GOHELLE	1 400.00 €
RETRO SCOOTER	450.00 €
SPORT NAUTIQUE DE HARNES	31 000.00 €
TEAM CH'TI CARPISTE	0.00 €
TENNIS CLUB	2 400 €
UASH FOOTBALL	21 100.00 €
UNION COLOMBOPHILE HARNES	1 200.00 €
VELO CLUB HARNESIEN	4 400.00 €
VOLLEY CLUB HARNESIEN	122 000.00 €
TOTAL	294 520.00 €
TOTAL	362 270.00 €

8.2 VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Président : Nous allons parler maintenant du versement de la subvention au CCAS, Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Vu la demande du Centre communal d'action sociale tendant au versement de la subvention afin de permettre le paiement des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de procéder, pour garantir le bon fonctionnement du CCAS, au versement d'une subvention d'équilibre de 570.000 €.

Monsieur le Président : Le Conseil d'administration a eu lieu hier, néanmoins, lors du débat d'orientations budgétaires nous avons parlé aussi, avec non seulement l'adjointe à la solidarité mais aussi avec la Directrice et les membres du CA du montant de cette subvention. Je vous en prie, j'ai vu une main se lever.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Juste 2 remarques. La première sur la date de la tenue du CA au cours duquel a été voté le budget primitif 2018 du CCAS. Ce Conseil d'administration votant le budget primitif a eu lieu hier et dans ce budget il a été intégré la subvention que nous allons voter aujourd'hui. Non, simplement une petite

remarque sur : n'aurait-il pas été judicieux de faire la réunion du CA après la réunion du Conseil, à 22 heures par exemple, ou demain ou la semaine prochaine ?

Monsieur le Président : Non, non, c'est une, je vous le dis tout de suite, c'est une demande qui doit nous être faite, vous nous en avez fait la remarque je crois l'année dernière ou il y a 2 ans, donc nous nous sommes adaptés à votre remarque comme quoi nous entendons d'une oreille très attentive. Donc le CA a bien eu lieu avant et ils nous font une demande et nous, nous acceptons ou nous n'acceptons pas, voilà c'est vous qui avez la main sur cette subvention

Jean-Marie FONTAINE : Ah bon, j'ai fait la demande. Je vais vérifier, mais à mon avis je me pose la question sur ça. L'année dernière c'était une autre question de date sur les 5 jours qui n'avaient pas été respectés.

Monsieur le Président : Tout à fait.

Jean-Marie FONTAINE : Donc, bref, ce n'est pas grave. Je vais

Monsieur le Président : Non, non, il y a quelque temps, non, non, je ne parle pas de l'année dernière, je parle d'encore beaucoup plus longtemps mais vous étiez là, et bien c'était assez brouillon, j'avoue de notre part entre le moment où le CA nous fait sa véritable demande sans qu'il y ait le CA qui ait eu lieu et qui ait déterminé la subvention. C'était tout à fait assez bizarre,

Jean-Marie FONTAINE : Bizarre

Monsieur le Président : Vous nous aviez fait la remarque mais cette fois-ci le CA a bien eu lieu avant et la demande avait déjà été faite, en tout cas à mon niveau, par l'Adjointe et la Directrice du CCAS. Donc nous connaissions le montant, si hier soir vous aviez dit non ce n'est pas bon, et bien nous aurions recommencé. Voilà c'est tout. Mais, là, nous sommes parfaitement dans les règles, c'est suite aux remarques que vous nous aviez faites il y a quelque temps.

Jean-Marie FONTAINE : Et bien, je vérifierai mon intervention

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Alors, sur les 570 000 € bien entendu notre groupe sera tout à fait favorable à cette subvention. Vous demanderiez 600 000, 800 000 €, nous serions pour. Le seul problème, c'est que, et bien le CCAS présente un excédent de gestion, d'année en année, et en fait les 570 000 € ne sont pas utilisés par ce CCAS. Quand on regarde, par exemple, en 2016, l'excédent de gestion était de 107 000 €, 107 821 € exactement et en 2017, donc l'année dernière, sur les comptes administratifs qui ont été présentés, il y a un excédent de gestion de 148 048 €. En sachant que l'excédent de gestion de 2016 sera reporté en 2018, donc cette année, l'excédent de gestion de 2017 sera reporté à N+2 en 2019. On a donc un excédent de gestion de 255 869 €. Je dirai, oui à des subventions au CCAS, mais utilisez ces subventions. Je n'irai pas jusqu'à dire, il y a 570 000 € et on a déjà 250 000 € de réserve au CCAS, baissons la subvention du CCAS, au contraire, je suis prêt à dire, augmentons cette subvention au CCAS, mais visons une augmentation, une multiplication des actions à caractère social sur la ville, parce que notre population en a besoin, preuve en est l'augmentation de la DSU tout à l'heure. Il y a 570 000 €, je dis à Madame BOS, utilisez les 570 000 € + les 107 821 € de 2016.

Monsieur le Président : Alors vous avez remarqué aussi qu'en termes d'investissement, il y a de l'argent qui est aussi sur ce compte, c'est un peu plus de 100 000 je crois, je n'ai pas les

chiffres en tête et moi je ne vais pas m'arrêter et il y aura sans doute des grandes choses qui se réaliseront aussi en termes d'investissement. Et quand on parle du CCAS, on parle aussi du Foyer de personnes âgées où il y a sans doute beaucoup de travaux à faire. Mais maintenant je pense qu'Annick BOS, WITKOWSKI va répondre à votre question.

Annick WITKOWSKI : Alors y répondre complètement ça peut être compliqué, mais au moins partiellement. C'est vrai qu'il y a un excédent qui n'a pas été utilisé. Il y a diverses raisons à cela. Il y a aussi surtout un dysfonctionnement, on va dire, avec le service enfance-jeunesse, puisqu'on s'aperçoit que la ligne qui était prévue avec un gros chiffre sur les aides « cantine » et « centre de loisirs » n'était pas beaucoup utilisée. Mais ça s'explique quand même, parce que, en fait avant il y avait beaucoup d'aides qui étaient demandées, mais il n'y avait pas l'épicerie solidaire. Aujourd'hui l'épicerie solidaire permet aussi aux personnes de faire des économies sur d'autres choses et donc on a eu moins tendance à solliciter les aides sur la restauration et sur les centres de loisirs. Donc on a remis déjà en place, et j'ai expliqué cela hier soir au CA déjà que il y a des documents qui sont remis en place, des fiches navettes en fait, pour que la détection elle se fasse bien en amont et que les personnes viennent nous solliciter avant que la catastrophe ne se produise et je l'avais même évoqué sur un conseil d'école, c'est un point qu'on va évoquer juste après, parce qu'il y a une part à charge qui est quand même assez importante pour les parents et donc j'ai proposé aux Directeurs d'écoles de se rapprocher de nous si il y avait un souci par rapport à ça. Donc je pense que, mea culpa effectivement sur des choses qui n'ont pas été suffisamment sollicitées l'an dernier. Mais on a eu cet œil vigilant aussi, parce que c'est la première chose dont on s'est aperçu, qu'on n'avait pas assez sollicité ces aides là. Donc il y a déjà ce premier point, et on a fait beaucoup de choses pour la personne âgée depuis un certain temps et hier est tombé aussi la remarque qu'il faut qu'on s'attaque à notre public jeune. Donc on est en train de réfléchir à ce que l'on peut faire là-dessus. Il y a eu aussi des choses qui ont baissé puisque la mission locale nous sollicitait beaucoup pour des permis, donc il y avait une partie de subvention qui partait aussi dans les permis dans une partie du règlement des permis. Ils ne nous sollicitent plus, donc cet argent là, en fait, il n'a pas été réutilisé mais on a déjà des idées comment retransmettre ça.

Monsieur le Président : Je peux vous dire que c'est une réponse partielle comme elle a pu le dire, effectivement. Hier nous avons eu ce même débat n'est-ce pas, puisque vous aviez un représentant, Madame Chantal HOEL et donc ça a été évoqué lors de ce CA. S'il n'y a plus de question, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contre ? Et bien à l'unanimité, nous sommes pour mais je n'en doutais pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Centre communal d'action sociale tendant au versement de la subvention afin de permettre le paiement des dépenses,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de procéder, pour garantir le bon fonctionnement du CCAS, au versement d'une subvention d'équilibre de 570.000 €.

8.3 SUBVENTION A PROJET – CLASSE DECOUVERTE – PROJET DE L'ECOLE JOLIOT CURIE/JEAN JEAURES

Monsieur le Président : Le point suivant est une subvention à projet et c'est pour les classes découvertes et la parole est à Valérie PUSZKAREK.

Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Les écoles Joliot Curie et Jean Jaurès organisent une classe découverte du 17 au 22 juin 2018 à Moëlan-sur-Mer.

Sont concernés 63 enfants de CM1 et CM2 ainsi que 5 animateurs du service enfance-jeunesse. La participation des familles est de 82,40 €. L'USEP sollicite la participation financière d'un montant de 25.000 €. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder cette subvention à l'USEP Curie pour la classe découverte.

Monsieur le Président : Je te remercie. Je vous en prie. S'il y a des questions ? Et bien je me doute, je vous propose de passer au vote et je suis quasiment certain que ce sera à l'unanimité, mais je vais quand même le demander. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

L'Assemblée est informée que les écoles Joliot Curie et Jean Jaurès organisent une classe découverte du 17 au 22 juin 2018 à Moëlan-sur-Mer.

Sont concernés :

- 23 élèves de CM1/CM2 – Ecole Joliot Curie
- 20 élèves de CM2 – Ecole Joliot Curie
- 20 élèves de CM2 – Ecole Jean Jaurès
- 5 animateurs du service enfance-jeunesse

La participation des familles est de 82,40 €.

L'USEP Curie sollicite la participation financière de la commune d'un montant de 25.000 €.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCORDE une subvention à projet de 25.000 € à l'USEP Curie pour la classe découverte à Moëlan-sur-Mer.

9 MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président : Nous allons redonner la parole à Monsieur MOREL pour 3 marchés publics et des avenants sur ces 3 marchés publics. Je t'en prie.

9.1 AVENANTS AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE MODULAIRE, MÉTALLIQUE, RUE DE COMMERCY A HARNES

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors en fait le premier avenant concerne le marché de construction d'un restaurant scolaire modulaire, métallique, rue de Commercy à Harnes. Alors le marché a été passé pour cette réalisation, notifié le 5 mai 2017 aux sociétés, donc pour les VRD c'était CATHELAIN, pour le gros-œuvre c'était EBTM, pour le bâtiment modulaire c'était la société EUROMODULES, pour la plomberie-chauffage c'était IDC CONCEPT. Après l'exécution du marché des ajustements ont été rendus nécessaires. Il convient donc d'ajuster les différents lots comme suit. En fait ça nous donne pour certains lots une augmentation, le lot n°1 on est à 5 270,43 €, le lot n°2 on est à 8 500 €, le lot n°3 on est à 12 251 €, le lot n°4 on est à - 8 809,05 €, ce qui nous donne un total de travaux supplémentaires à hauteur de 17 212,38 €. Soit une plus-value de 1,58 % par rapport aux marchés de base. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces des avenants correspondants.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité.

Un marché a été passé pour la réalisation d'un restaurant scolaire modulaire, métallique, rue de Commercy à Harnes notifié le 5 mai 2017 aux sociétés :

- Lot 1 : VRD – Etablissement CATHELAIN de Hermies

- Lot 2 : Gros-œuvre – EBTM de Harnes
- Lot 3 : Bâtiment modulaire – Société EUROMODULES de Faulquemont
- Lot 4 : Plomberie – chauffage – IDConcept de Harnes

Dans l'exécution du marché des ajustements ont été rendus nécessaires. Il convient donc d'ajuster les différents lots en conséquence :

LOTS	ENTREPRISES	H.T	BASE MARCHÉ	TRAVAUX MODIFICATIFS	MONTANT MODIFIÉ
LOT N° 01 - V.R.D	Eh: CATHELAIN	H.T	205 096,50 €	5 270,43 €	210 366,93 €
LOT N° 02 - G.OEUVRE	Eh: E.B.T.M	H.T	119 064,98 €	8 500,00 €	127 564,98 €
LOT N° 03 - BAT. MODUL	Eh: EUROMODULES	H.T	639 233,50 €	12 251,00 €	651 484,50 €
LOT N° 04 - PLOMB / CHA.	Eh: I.D.CONCEPT	H.T	126 051,22 €	-	117 242,17 €
		H.T	1 089 446,20 €	17 212,38 €	1 106 658,58 €

Les travaux modifiés et les travaux non réalisés représentent une plus-value de 1,58 % par rapport aux Marchés de base.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces des avenants correspondants.

9.2 AVENANT AU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE MODULAIRE METALLIQUE – LOT 4 : PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE – VENTILATION (n° 710.4.18)

Monsieur le Président : Les deux autres avenants, si tu veux bien les passer aussi. Quasiment en même temps.

Dominique MOREL : Oui, en fait pour l'avenant, le point 9.2 et le point 9.3, il s'agit seulement d'une nouvelle adresse du siège de l'entreprise IDC CONCEPT qui est maintenant basée sur Aix Noulette. Voilà.

Monsieur le Président : Donc je vous propose de voter ces deux avenants en même temps, si vous en êtes d'accord ? Ceux qui sont pour ? A l'unanimité. Je vous en remercie.

Un marché, passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret 360-2016 du 25 mars 2016, a été notifié le 12 mai 2017 à la société IDC CONCEPT – 146, rue des Fusillés – 62440 Harnes, afin de réaliser les travaux du lot 4 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation du marché pour la construction d'un restaurant scolaire modulaire métallique.

Considérant que la société IDC CONCEPT ci-dessus mentionnée, a déménagé, et que son siège est maintenant située à Aix Noulette 62160 – Boulevard de Rouen – parc d'Activité de la Croisée. En conséquence, son numéro de SIRET est devenu : 394 309 694 00039.

L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est daté du 26 janvier 2018.

Les clauses du marché initial sont modifiées comme suit :

Article 1 : Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération la nouvelle adresse du siège de l'entreprise IDC CONCEPT ainsi que son nouveau numéro de SIRET.

Article 2 : Montant du marché

Le montant initial du marché n'est pas modifié.

Article 4 : délai d'exécution

Le délai d'exécution initial reste inchangé.

Article 5 : Clauses et conditions générales

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

9.3 AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE D'UN EXTRACTEUR DE VENTILATION A LA SALLE DE SPORT DE L'ÉCOLE JEAN JAURES (n° 729.4.18)

Un marché, passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret 360-2016 du 25 mars 2016, a été notifié le 27 décembre 2017 à la société IDC CONCEPT – 146, rue des Fusillés – 62440 Harnes, afin de fournir et poser un extracteur de ventilation à la salle de sport de l'école Jean Jaurès.

Considérant que :

La société IDC CONCEPT ci-dessus mentionnée,

A déménagé, et que son siège est maintenant située à Aix Noulette 62160 – Boulevard de Rouen – parc d'Activité de la Croisée. En conséquence, son numéro de SIRET est devenu : 394 309 694 00039.

L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est daté du 26 janvier 2018.

Les clauses du marché initial sont modifiées comme suit :

Article 1 : Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération la nouvelle adresse du siège de l'entreprise IDC CONCEPT ainsi que son nouveau numéro de SIRET.

Article 2 : Montant du marché

Le montant initial du marché

Article 4 : délai d'exécution

Le délai d'exécution initial reste inchangé.

Article 5 : Clauses et conditions générales

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

10 CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT PLUS DE 23.000 € DE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Président : Le point suivant est une convention avec les associations percevant plus de 23 000 €, toujours les mêmes bien entendu.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, nous demande de passer une convention pour les associations dont le montant annuel des subventions dépasse la somme de 23 000 €. Vu d'aujourd'hui, ce montant concerne les 4 associations Harnes Hand Ball Club ; Harnes Volley Ball ; Sport Nautique de Harnes et le Volley Club Harnésien. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dites conventions, comme d'habitude et voilà. Si durant l'année il y aura une association dont le montant des subventions dépasse la somme de 23 000 € et ça peut arriver avec le Judo, on repassera un point là-dessus.

Monsieur le Président : Si vous en êtes d'accord bien entendu. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, bien sur.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention,

prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette Convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations politiques de la Municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale ;
- assurer un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- l'objet ;
- les engagements de la Commune ;
- les modalités de suivi ;
- des prescriptions générales et financières.

Par délibération votée précédemment dans le présent rapport préparatoire, ont été adoptées les subventions suivantes allouées à des associations dans le cadre du Budget 2018 :

- Harnes Hand Ball Club - convention type fédération
- Harnes Volley Ball - convention type fédération
- Sport Nautique de Harnes - convention type fédération
- Volley Club Harnésien - convention type fédération

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention type fédération avec l'association Harnes Hand Ball Club.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette Convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations politiques de la Municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale ;
- assurer un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- l'objet ;
- les engagements de la Commune ;
- les modalités de suivi ;
- des prescriptions générales et financières.

Par délibération votée précédemment dans le présent rapport préparatoire, ont été adoptées les subventions suivantes allouées à des associations dans le cadre du Budget 2018 :

- Harnes Hand Ball Club - convention type fédération
- Harnes Volley Ball - convention type fédération
- Sport Nautique de Harnes - convention type fédération
- Volley Club Harnésien - convention type fédération

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention type fédération avec l'association Harnes Volley Ball.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les

personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette Convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations politiques de la Municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale ;
- assurer un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- l'objet ;
- les engagements de la Commune ;
- les modalités de suivi ;
- des prescriptions générales et financières.

Par délibération votée précédemment dans le présent rapport préparatoire, ont été adoptées les subventions suivantes allouées à des associations dans le cadre du Budget 2018 :

- Harnes Hand Ball Club - convention type fédération
- Harnes Volley Ball - convention type fédération
- Sport Nautique de Harnes - convention type fédération
- Volley Club Harnésien - convention type fédération

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention type fédération avec l'association Sport Nautique de Harnes.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette Convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations politiques de la Municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale ;
- assurer un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- l'objet ;
- les engagements de la Commune ;
- les modalités de suivi ;
- des prescriptions générales et financières.

Par délibération votée précédemment dans le présent rapport préparatoire, ont été adoptées les subventions suivantes allouées à des associations dans le cadre du Budget 2018 :

- Harnes Hand Ball Club - convention type fédération
- Harnes Volley Ball - convention type fédération
- Sport Nautique de Harnes - convention type fédération
- Volley Club Harnésien - convention type fédération

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention type fédération avec l'association Volley Club Harnésien.

11 COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU PAS-DE-CALAIS - CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Président : Comité départemental olympique et bien entendu c'est Joachim GUFFROY qui prend la parole.

Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, le CDOS, la convention de partenariat relative à « l'héritage Paris 2024 ».

Monsieur le Président : C'est tout simple. S'il n'y a pas de questions. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Nous resterons cohérents avec la prise de position et les explications que nous avons données précédemment sur l'action « Harnes 2024 » en lien avec les jeux olympiques de Paris 2024. Nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Président : OK. Alors contre ? Abstentions ? 5. Et donc le reste pour. Je vous en remercie.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais (CDOS) la convention de partenariat relative à « l'héritage Paris 2024 ».

12 COMITE TECHNIQUE (CT)

Monsieur le Président : Le point suivant, et bien c'est moi et c'est la création d'un Comité technique. Et comme vous le savez, les élections professionnelles arrivent au mois de septembre me semble-t-il, décembre, le 6 décembre pardon et donc il faut pour ces élections recréer ce Comité technique et fixer aussi le nombre de personnes. Nous proposons de conserver, non seulement le Comité technique pour les agents de la mairie, mais aussi du CCAS. Sachant que la commune a 244 agents et le CCAS, 26 agents. Cette proposition bien entendu, qui est ce qui se faisait avant a été aussi discutée avec les deux organisations syndicales représentatives de notre mairie. Alors la première c'est pour faire que ce Comité technique soit pour les 2 entités et ensuite, c'est pour fixer le nombre, au même nombre qui était avant, qui est de 5 sièges. Est-ce que vous pensez que l'on peu voter les deux en même temps ? Oui je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Je suppose que l'opposition ne sera pas représentée dans ces comités techniques, dans le CHSCT ?

Monsieur le Président : Non. Non.

Anthony GARENAUX : ça se fait dans d'autres communes.

Monsieur le Président : ça se fait peut-être dans d'autres communes mais il y a des règles. De toute façon je vous signale qu'il n'y a que le collègue ouvrier qui va changer.

Anthony GARENAUX : Oui

Monsieur le Président : On ne change strictement rien.

Anthony GARENAUX : Bien sur

Monsieur le Président : La problématique avec les élections professionnelles n'ont rien à voir avec les élections politiques. Qu'elles sont à deux moments. Là il n'y a que le collègue, enfin agents, qui va être modifié.

Anthony GARENAUX : Bien sur, mais on aurait pu profiter de ce changement pour justement intégrer les élus de l'opposition.

Monsieur le Président : Non, nous ne changeons pas.

Anthony GARENAUX : Très bien.

Monsieur le Président : Alors je vais recommencer aux 3. Abstentions ? Contre ? Et bien nous sommes néanmoins à l'unanimité pour les deux. Le nombre mais aussi le CT pour les deux structures.

12.1 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE HARNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (CCAS)

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ; Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S. ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- Commune = 244 agents,
- C.C.A.S. = 26 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

12.2 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20/03/2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 270 agents.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

1. DE FIXER, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. DE DECIDER le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. DE DECIDER, le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités.

13 COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Monsieur le Président : Maintenant nous avons le Comité d'hygiène et de sécurité, et bien c'est exactement la même chose qui vous est proposée. Un CHSCT, ça évoluera je vous le signale peut-être dans l'année ou l'année prochaine sur la constitution des CHSCT. Ce n'est pas ce que je souhaite mais on a entendu parler de cela. Alors un CHSCT pour le CCAS et pour la commune et garder le même nombre, j'ai oublié de vous préciser tout à l'heure, c'est un nombre de titulaires avec un nombre de suppléants qui sera aussi au nombre de 5. Voilà ce que je vous propose, c'est la continuité. Sachant que lors des CHSCT et des CT, tout le monde peut participer, suppléants et titulaires, mais qu'au moment où il y a vote, bien entendu, et bien il n'y a que les titulaires dans la mesure où ils ne sont pas remplacés et ils n'ont pas donné pouvoir, qui peuvent être présents, il y a que pour le vote qu'ils ne peuvent pas. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre, j'ai un peu bafouillé, mais je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

13.1 CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE HARNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (CCAS)

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les articles 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S. ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2018 :

- Commune = 244 agents,
- C.C.A.S. = 26 agents,

permettent la création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun.

Le Maire propose la création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

13.2 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

(*le cas échéant*) Considérant la consultation des organisations syndicales,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 270 agents.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

1. DE FIXER, à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. DE DECIDER, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. DE DECIDER, le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité

14 CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE ENTRE LE CNFPT HAUTS DE FRANCE – DELEGATION NORD PAS DE CALAIS ET LA COLLECTIVITE DE HARNES

Monsieur le Président : Et donc nous arrivons, convention de partenariat de formation professionnelle. Il est proposé au Conseil municipal de m'autoriser à signer avec le CNFPT Hauts de France Délégation Nord Pas de Calais la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée. Etant précisé que cette convention met un terme à celle votée en séance du 2 mars 2017, mais qui est la même. Je pense que ça ne pose pas de problème non plus. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le CNFPT Hauts de France Délégation Nord Pas de Calais la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée.

Etant précisé que cette convention met un terme à celle votée en séance du 2 mars 2017.

15 CREATION D'UN POSTE – TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président : Alors le point suivant est la création d'un poste et puis la présentation du tableau des emplois. Alors il vous est proposé de créer un poste à temps complet : Adjoint administratif, filière : Administrative, cadre d'emploi : Adjoint administratif, et le grade : Adjoint administratif. Il n'y a pas de, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Simplement une petite précision, la création de ce poste de catégorie C concernait quel service ?

Monsieur le Président : Culture.

Jean-Marie FONTAINE : Pour rester cohérent avec notre position, à chaque fois que vous présentez le tableau des emplois, nous nous abstiendrons sur ce point.

Monsieur le Président : Donc je vous propose de passer au vote. Abstentions ? 5. Contre ? Et bien le reste est pour.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau des emplois adopté le 13 mars 2018,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL),
DECIDE :

- DE CREER un poste à temps complet : Adjoint administratif :
 - o Filière : Administrative
 - o Cadre d'emploi : Adjoint administratif
 - o Grade : Adjoint administratif

- DE VALIDER la modification du tableau des emplois ci-après à compter du 5 avril 2018.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		TC	TNC	TC	TNC		TC	TNC		
Directeur Général des Services	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0.75	0.75
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ATTACHE	A	3	0	1	0	4	3	0	1	4
REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	0	0	0	0
REDACTEUR	B	7	0	1	0	8	7	0	1	8
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	4	0	0	0	4	1	0	0	1
ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE	C	16	0	0	0	16	14	0	0	14
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	14	0	3	0	17	13	0	1	14
TOTAL 1		56	0	5	1	62	45	0	3.75	48.75
TECHNIQUE (2)										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	1	0	1	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	0	0	0	4	3	0	0	3
AGENT DE MAITRISE	C	8	0	0	0	8	5	0	0	5
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	8	0	0	8
ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	16	6	0	0	22	13	4	0	17
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	9	18	24	74	19	7	15.25	41.25
TOTAL 2		69	15	19	24	127	54	11	16.25	81.25

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)										
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 3		2	0	0	0	2	1	0	0	1
MEDICO-SOCIALE (4)										
ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
TOTAL 4		9	0	0	0	9	8	0	0	8
MEDICO-TECHNIQUE (5)										
SPORTIVE (6)										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	4	0	0	0	4	3	0	0	3
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	1	0	1	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 6		9	0	2	0	11	6	0	1	7
CULTURELLE (7)										
BIBLIOTHECAIRE	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN 1ER CLAS	B	1	1	0	0	2	0	1	0	1
ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN 2EM CLAS	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	8	9	0	0	8	8
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ADJOINT PATRIMOINE PRIN 2EM CLASSE	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	0	0	0	4	3	0	0	3
TOTAL 7		15	1	0	8	24	8	1	8	17

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 5 avril 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		TC	TNC	TC	TNC		TC	TNC		
ANIMATION (8)										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	7	0	0	0	7	6	0	0	6
ADJOINT D'ANIMATION	C	4	0	3	29	36	3	0	14.43	17.43
TOTAL 8		14	0	3	29	46	11	0	14.43	25.43
POLICE MUNICIPALE (9)										
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	1	0	2	1	0	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
BRIGADIER	C	2	0	0	0	2	1	0	0	1
GARDIEN-BRIGADIER	C	5	0	0	0	5	5	0	0	5
TOTAL 9		11	0	1	0	12	9	0	0	9
EMPLOIS NON CITES (10)										
Contrat Unique d'Insertion		0	0	0	16	16	0	0	10.65	10.65
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi d'Avenir		0	0	16	0	16	0	0	4	4
TOTAL 10		0	0	16	16	32	0	0	14.65	14.65
TOTAL GENERAL		185	16	46	78	325	142	12	58.08	212.08

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

16 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR MAISONS & CITES

Monsieur le Président : Alors convention d'utilisation, le point 16, de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique ville et cela pour Maisons et Cités. Vous savez que vous m'aviez autorisé à signer avec SIA, c'était LTO-SIA, je crois, alors que nous n'avions pas tous les éléments. Je voudrais vous dire quand même quelque chose sur ce que vous m'aviez autorisé à faire la fois dernière, c'est que je ne suis pas tout à fait satisfait, je vous le dis, sur le bilan de l'année, et que, ça va bientôt éclater avec SIA-LTO, qui ne respectent pas complètement ce qu'ils nous avaient prévu. Voilà, je tenais à vous le dire. Là il nous est proposé, puisque Maisons et Cités est désormais éligible de signer cette convention avec eux. Nous les avons reçu longuement, étudié un peu toutes les propositions qu'ils nous faisaient. Ça nous paraît correct, maintenant nous suivrons avec beaucoup d'attention la réalisation de ces travaux. C'est tout ce que je peux vous dire, mais comptez sur nous pour intervenir auprès de SIA et de LTO. Sachant que, aujourd'hui, on est incapable de savoir si on peut briser une convention avant. Cette convention qui est triennale. Et on a du mal à nous répondre sur ce sujet. Sinon si on pouvait le faire, je peux vous dire que je l'aurais fait. S'il y a des questions, n'hésitez pas. Je pense vous avoir tout dit. Et bien je vous propose de passer au vote donc pour signer cette convention. Ceux qui sont pour ? Ah pardon. Tu voulais la parole ? Pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

En date du 2 mars 2017, le Conseil municipal a délibéré sur les modalités d'application de l'abattement TFPB pour les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Maisons & Cités est désormais éligible à ce dispositif,

Sur proposition de son Président,
Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'abattement correspondant au tableau joint ci-après.

17 VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL – SA D'HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA

Monsieur le Président : Et puis nous avons la vente d'un logement social. La parole est à Annick WITKOWSKI.

Annick WITKOWSKI : Maisons et Cités SOGINORPA nous informe dans un courrier de février 2018, complété par le courrier de la DDTM de mars, de sa décision de vendre l'immeuble du 49 rue de Belgrade à son occupant actuel, au prix de 86.000 € sans abattement. Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette cession.

Monsieur le Président : S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je n'en doutais pas.

En application des dispositions prises par son Conseil d'Administration et pour se conformer aux règles régissant la vente par les sociétés HLM, Maisons & Cités SOGINORPA nous informe dans son courrier du 12 février 2018, complété par le courrier de la DDTM en date du 12 mars 2018, de sa décision de vendre l'immeuble sis à Harnes 49 rue de Belgrade à son occupant actuel, au prix de 86.000 € sans abattement.

Vu l'avis du Service Local des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais.

Vu l'article L. 443-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande formulée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sollicitant l'avis du Conseil municipal sur cette demande.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE à cette cession.

18 MANIFESTATION DES RACINES ET DES HOMMES – MODIFICATION REDEVANCES

Monsieur le Président : Manifestation des racines et des hommes, modification de la redevance. Le Conseil municipal du 16 décembre 2017 en vue de fixer les différents tarifs concernant la manifestation des Racines et des Hommes, n'étaient pas en TTC. On nous demande de délibérer uniquement sur la valeur TTC. C'est ce que je vous propose avec les chiffres qui sont derrière. Ils sont ceux que vous connaissez avec la vente des passeports qui restent à 2 €, bien entendu, comme la fois précédente. S'il n'y a pas de questions ? Ceux qui sont pour ? A l'unanimité.

Le Conseil municipal délibérant en date du 16 décembre 2017 en vue de fixer les différents tarifs concernant la manifestation des Racines et des Hommes,

Il convient de délibérer uniquement sur la valeur TTC.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE les tarifs suivants :

Tarifs :

	+ 10 employés	-10 employés
12 m²	430.00 TTC	220.00 TTC
24 m²	820.00 TTC	430.00 TTC
36 m²	1 300.00 TTC	650.00 TTC

2-Les producteurs de plantes, les artisans et métiers de la bouche : 6 € TTC du mètre linéaire pour les 3 jours.

3-Tarif de la vente de passeport : Montant du passeport à 2€

19 TAXE D'ANIMATION

Monsieur le Président : Taxe d'animation. Rapporteur, Anne Catherine BONDOIS.

Anne Catherine BONDOIS : Merci Monsieur le Président. Selon la convention délibérée en séance du 20 mai 2010, il est proposé au Conseil municipal le versement de la subvention de 4.630 € au Syndicat des Commerçants non sédentaire. Cette somme correspond aux recettes communales perçues au titre de la taxe d'animation du marché hebdomadaire pour l'année 2016.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? C'est rituel bien entendu. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Afin de promouvoir le marché hebdomadaire, et conformément à la convention délibérée en séance du 20 mai 2010,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE le versement de la subvention de 4.630 € au Syndicat Lensois et Littoral des Commerçants non sédentaire, correspondant aux recettes communales perçues au titre de la taxe d'animation du marché hebdomadaire pour l'année 2016.

20 PIC 2018 – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président : Alors la parole est à Jean-Pierre HAINAUT pour le règlement intérieur du PIC 2018.

Jean-Pierre HAINAUT : Merci Monsieur le Président. Il est proposé ce soir au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur 2018 relatif au comité d'attribution des projets d'initiative citoyenne, qui remplace le fonds de participation des habitants, et de désigner les différents membres élus selon les groupes politiques, 3 élus de la majorité et 1 élu désigné par chaque groupe de l'opposition.

Monsieur le Président : Donc voilà, je vous propose donc, nous nous allons vous informer des différents noms. Il y a Jean-Pierre HAINAUT, pour notre groupe, Fabrice LALY et puis Annick BOS. Nous attendons, si vous le souhaitez, je t'en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Pour notre groupe ce sera Madame Marianne THOMAS.

Monsieur le Président : Et pour votre groupe ?

Anthony GARENAUX : Et pour notre groupe ce sera Madame Guylaine JACQUART.

Monsieur le Président : Le règlement est joint dans le cahier, je suppose que ça doit se voter pour les 5. Ceux qui sont pour ? Et bien à l'unanimité.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur 2018 relatif au comité d'attribution des projets d'initiative citoyenne
- DESIGNE les différents membres élus selon les groupes politiques (3 élus de la majorité et 1 élu désigné par chaque groupe de l'opposition) :
 - o Groupe « Harnes, un Avenir Durable » : Jean-Pierre HAINAUT, Fabrice LALY, Annick WITKOWSKI BOS,
 - o Groupe « Pour Harnes, l'Humain d'Abord » : Marianne THOMAS,

Groupe « Harnes Bleu Marine » : Guylaine JACQUART.

21 DESHERBAGE – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Président : Nous allons vous parler du désherbage et de la bibliothèque municipale et c'est Sabah YOUSFI qui va rapporter.

Sabah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Dans la perspective de l'ouverture de la future Médiathèque, nous vous proposons de définir une politique de régulation des collections de la

Bibliothèque et d'en définir les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections existantes. Donc l'élimination des documents portera sur les documents en mauvais état physique ou au contenu manifestement obsolète, le nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés aux partenaires locaux qui en manifesteront l'envie ou le besoin. Donc évidemment nos écoles, l'école de Musique, les associations locales, notre Foyer et puis le RAM, pour ne citer que ces exemples. Par défaut ils seront détruits et valorisés comme papier à recycler.

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'autoriser le déclassement des documents suivants, ceux que je viens de citer, en mauvais état ou contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs ou ceux en exemplaires multiples, et de préciser que sur chacun des documents sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ». Une liste précise sera établie et qu'on vous soumettra, bien sur, lors d'un prochain Conseil Municipal. Les documents sont cédés gratuitement ou à défaut détruits et valorisés. Et il est donc proposé de charger la responsable de la Médiathèque, qui a pris ses fonctions début février, de procéder à la mise en œuvre de cette politique et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Monsieur le Président : Tu as peut-être une information qui est parue dans La Gazette mais que tu peux donner aussi.

Sabah YOUSFI : Oui, tout à fait. J'en profite pour vous informer que les services de la bibliothèque existante sont transférés dans le logement attenant au RAM, en raison de la vétusté d'une part du bâtiment et surtout pour mieux préparer également son transfert vers notre future médiathèque. L'équipe pourra notamment engager le désherbage, c'est environ 4000 supports, ça représente un travail conséquent pour les équipes. L'acquisition des collections que l'on va échelonner sur 3 exercices et également engager l'écriture du projet scientifique et culturel du futur équipement en lien avec les partenaires « clé » de la lecture publique.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. A première vue, ceux qui sont pour ? Et bien je n'en doutais pas, c'est à l'unanimité.

Dans la perspective de l'ouverture de la future Médiathèque de Harnes, Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections existantes de la Bibliothèque, qui seront transférées à la Médiathèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

L'élimination des documents portera sur :

- Les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Le nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des partenaires locaux qui pourraient en avoir besoin (FPA, RAM, Ecole de Musique, Ecoles de la commune, Associations locales) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE le déclassement des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale :
 - o Documents en mauvais état,
 - o Documents au contenu obsolète,
 - o Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
 - o Exemplaires multiples.
- PRECISE que :
 - o Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ». Une liste précise sera établie et jointe lors d'un prochain Conseil Municipal.
 - o Ces documents sont cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
 - o L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.
- CHARGE la responsable de la Médiathèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

22 PROLONGATION CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président : Prolongation de la convention contrat enfance jeunesse. La parole est à Valérie PUSZKAREK.

Valérie PUSZKAREK : Merci Monsieur le Président. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'annexe à la convention « Développement séjours enfants » pour le séjour prévu du 7 au 21 juillet 2018 avec la Caisse d'Allocation Familiales.

Monsieur le Président : Je pense que ça ne pose pas de problème. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, bien sur.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'annexe à la convention « Développement séjours enfants » pour le séjour prévu du 7 au 21 juillet 2018 avec la Caisse d'Allocation Familiales du Pas-de-Calais.

23 TARIFS – SEJOUR D'ETE 2018

Monsieur le Président : Tarifs séjour d'été, c'est toujours Valérie qui rapporte.

Valérie PUSZKAREK : Il est proposé de reconduire pour le séjour d'été 2018 les tarifications appliquées en 2017 suivantes en fonction du coefficient social.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Merci Monsieur le Président. Il est très bien de proposer des séjours pour nos jeunes. Ces séjours leur permettent de vivre une vie en collectivité riche, de découvrir un nouvel environnement, de développer de nouvelles aptitudes, mais nous regrettons qu'il n'y ait que 20 places de proposées aux familles harnésiennes et qu'il est proposé des coefficients

qui ne permettent pas à toutes ces familles de pouvoir y mettre leurs enfants surtout si elles en ont plusieurs. C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra. Merci.

Monsieur le Président : Je vous ai bien entendu. Je vous propose de passer au vote. Abstentions ? 5. Contre ? Pour, pour le reste alors.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL), ACCEPTE de reconduire pour le séjour d'été 2018 les tarifications appliquées en 2017 suivantes en fonction du coefficient social.

Tranche	T1	T2	T3	T4	Ext. 5	Ext. 6
Coefficient social	inf ou égal 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	Sup. ou égal 22 501	inf. ou égal 22 500	Sup. ou égal 22 501
Participation des familles	351.64 €	403.41 €	455.13 €	506.87 €	1 023.15 €	1 473 €

24 L 2122-22

Monsieur le Président : Et bien nous avons les articles L 2122, si vous avez des questions ? Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Sur le 24.7, concernant la rénovation des trottoirs de la rue François Delattre, Picardie, Jeanne d'Arc, etc...

Monsieur le Président : Oui,

Jean-Marie FONTAINE : J'en ai déjà fait la remarque à Monsieur MOREL concernant la nécessité de réfléchir au cadre environnemental de ces rues. Sur les rues Normandie, Picardie, en particulier, se trouvent des rues qui sont bordées d'arbres, dont certains sont fortement malade, alors je comprends très bien l'idée de tout enlever, pour autant il y a nécessité de garder un cadre environnemental agréable et je demande que vous réfléchissiez justement à la fois, au passage des personnes handicapées, au passage des mamans avec des poussettes qui se rendent sur l'école Jaurès et sur l'école Louise Michel, mais également aux habitants qui ont envie de conserver une part de leur cadre environnemental. Ce serait simple, accorder un trottoir d'un sens, un trottoir de l'autre pour permettre à la fois de conserver ce cadre et de conserver également la possibilité de circuler tout à fait normalement.

Monsieur le Président : Et bien pensez bien que l'on va vous entendre parce que c'est une des réflexions que nous avons, mais c'est extrêmement compliqué, vous l'avez soulevé vous-même, c'est que certains veulent conserver, d'autres ne veulent pas conserver. On se rend compte qu'il y a des problèmes avec les poussettes. Effectivement ce serait peut-être la bonne solution, que de laisser qu'un trottoir. Les gens le traversent. Donc bien entendu il y aura une attention particulière à ce genre de problématique. Je vous en remercie de l'avoir cité. Et bien, oui je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Et toujours en lien avec l'environnement, mais ça n'a plus trait aux 2122. Vous avez été alertés par les habitants du Domaine Chanteclair et du Chemin de la Grosse Borne sur la construction d'une antenne radio-électrique dans la propriété d'un agriculteur harnésien. Vous avez reçu, enfin Monsieur KALETA et Monsieur PARSY ont reçu des habitants de cette résidence et des riverains proches du Chemin de la Grosse Borne. Vous

les recevez encore la semaine prochaine. Je pense qu'il y a nécessité de prendre en compte leur problème. Il y a véritablement un défaut d'information de ces personnes qui ont découvert avec stupeur le 22 mars qu'une antenne se montait au bout de leur jardin alors que le dossier avait été communiqué déjà depuis 8 mois dans les services municipaux. On dispose de suffisamment de moyens à la ville, on a un journal d'information municipale La Gazette, on a la possibilité d'imprimer des flyers, on a un site internet, on a une page facebook municipale pour ne pas laisser ces personnes dans l'ignorance et les priver d'un droit de réaction qu'ils n'ont pas pu avoir.

Monsieur le Président : Je vous rejoins totalement et nous allons tenter d'y remédier. C'est vrai que notre action n'est pas assez visible, même si elle existe, mais pas assez visible. Effectivement j'ai reçu votre courrier mardi quand je suis revenu. J'en ai pris note. Le jour même deux services ont reçu ce collectif, la DGS et puis le service urbanisme. Nous aurons une autre réunion parce que j'ai convoqué aussitôt, enfin j'ai fait téléphoner aussitôt au constructeur qui est Bouygues et puis celui qui a monté l'antenne c'est AXIOME, AXIOME le poseur. Nous avons un rendez-vous la semaine prochaine, effectivement. Il est d'accord pour cette rencontre, sans aucun problème, sauf que ce sera en fonction de la grève des services publics, pas seulement du train et donc nous rencontrerons dans la foulée, lorsque nous aurons toutes les informations, et bien la population pour en discuter avec eux. Je comprends leur problématique. Et je vous remercie de nous avoir envoyé ce courrier, mais je, enfin d'autres l'ont eu avant et ont réagi. Moi, je l'ai eu que le mardi. Et en plus ce serait très bien qu'il y ait un registre qui soit déposé en Mairie et nous avons une autre idée, mais je crois qu'on vous la présentera prochainement. Il faut voir si c'est possible. On aimerait qu'il y ait une transparence totale pas seulement sur les antennes, mais sur tout ce qui peut se faire sur la commune. Voir si c'est possible ou pas de le faire. Donc, enfin vous avez presque la réponse là. Voilà. Je vous remercie de nous en avoir avertis.

Jean-Marie FONTAINE : Et on a d'autres antennes, donc je pense qu'il faut réfléchir au niveau de la ville, parce qu'il n'y a pas longtemps Madame HUBER a présenté des implantations d'antennes pour SFR et ORANGE. Donc j'ai appris avec dossier BOUYGUES qu'il y avait des dossiers d'information qui étaient communiqués par le constructeur.

Monsieur le Président : Tout à fait.

Jean-Marie FONTAINE : Je pense que, il faut que le Conseil municipal ait connaissance de ces dossiers d'information et qu'on puisse réagir aussi en même temps que les habitants des quartiers qui sont directement concernés par ces implantations. Et puis, qu'on réfléchisse au niveau local, qu'est-ce qu'on autorise et qu'est-ce qu'on n'autorise pas parce que sinon on va voir fleurir à droite et à gauche des pylônes, des pylônes, des pylônes.

Monsieur le Président : Et d'ailleurs, je crois que vous avez vu et nous l'avons voté tous ensemble, l'installation de 2 antennes me semble-t-il dans des Conseils municipaux, je ne vous donnerai pas la date mais dans des Conseils municipaux précédant nous l'avons tous voté à l'unanimité et donc je pense que je vais faire, non pas arrêter, mais retarder tout cela, afin qu'il y ait une véritable enquête publique, je ne sais pas si c'est le bon mot, mais au moins qu'il y ait une communication et un débat qui s'installe. Voilà. D'ailleurs je voudrais, par la même occasion, puisque vous me l'avez demandé, vous donner, ce n'est pas le dossier d'information, si c'est le dossier d'information. Je vous en remets un à chacun d'entre-vous, un seul pour les deux, enfin un chacun pour les chefs de groupe. Voilà, je vous remercie pour la tenue de ce Conseil municipal et je vous souhaite une bonne soirée, sachant que le prochain Conseil aura lieu, sans doute, en juin mais nous n'avons pas encore fixé la date.

Sur proposition de son Président, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 22 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Remplacement des menuiseries de l'école primaire Joliot Curie – Soutien à l'investissement public local 2018
2. 22 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Reconstruction de la passerelle de Harnes – Soutien à l'investissement public local 2018
3. 22 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Remplacement des menuiseries de l'école primaire Denis Diderot - Soutien à l'investissement public local 2018
4. 05 février 2018 – l 2122-22 – Travaux d'adaptation électrique pour la scénographie du musée (N° 706.5.17)
5. 16 mars 2018 – l 2122-22 – achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes et d'une autolaveuse pour le nouveau restaurant scolaire (N° 727.5.17)
6. 23 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Remplacement de lanternes vétustes de type boule par des lanternes LED, sur diverses rues de la commune de Harnes - Soutien à l'investissement public local 2018
7. 23 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Rénovation de trottoirs de la rue François Delattre, de la rue de Picardie et de la rue Jeanne d'Arc à Harnes – Soutien à l'investissement public local 2018
8. 23 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Dispositif d'aides en faveur des bibliothèques et de la lecture publique – Aide au fonctionnement – Acquisitions de documents année 2018 – et DRAC
9. 23 mars 2018 – l 2122-22 – demande d'attribution de subventions – Projet : Aménagement de sécurité devant les établissements publics de Harnes dans le cadre du plan vigipirate – Soutien à l'investissement public local 2018

La séance est levée à 21 heures 13.

Suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR

1 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

1.1 DESIGNATION D'UN DELEGUE : COMMISSION D'ACCESSIBILITE HANDICAPE

2 NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL

3 NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGETS ANNEXES

3.1 BUDGET CIMETIERE

BUDGET CIMETIERE

3.2 BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

3.3 BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES

BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES

4 AFFECTATION DU RESULTAT ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

5 BUDGET GENERAL

5.1 NOTE DE PRESENTATION

5.2 VOTE DU BUDGET GENERAL

6 BUDGETS ANNEXES

6.1 BUDGET CIMETIERE

6.1.1 NOTE DE PRESENTATION

6.1.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – CIMETIERE

- 6.2 BUDGET BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL
 - 6.2.1 NOTE DE PRESENTATION
 - 6.2.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL
- 6.3 BUDGET « DES RACINES ET DES HOMMES »
 - 6.3.1 NOTE DE PRESENTATION
 - 6.3.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE – « DES RACINES ET DES HOMMES »
- 7 VOTE DES TAUX**
- 8 SUBVENTIONS**
 - 8.1 SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
 - 8.2 VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS
 - 8.3 SUBVENTION A PROJET – CLASSE DECOUVERTE – PROJET DE L’ECOLE JOLIOT CURIE/JEAN JEAURES
- 9 MARCHES PUBLICS**
 - 9.1 AVENANTS AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE MODULAIRE, METALLIQUE, RUE DE COMMERCY A HARNES
 - 9.2 AVENANT AU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE MODULAIRE METALLIQUE –LOT 4 : PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE – VENTILATION (n° 710.4.18)
 - 9.3 AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE D’UN EXTRACTEUR DE VENTILATION A LA SALLE DE SPORT DE L’ECOLE JEAN JAURES (n° 729.4.18)
- 10 CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT PLUS DE 23.000 € DE SUBVENTION COMMUNALE**
- 11 COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU PAS-DE-CALAIS - CONVENTION DE PARTENARIAT**
- 12 COMITE TECHNIQUE (CT)**
 - 12.1 CREATION D’UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE HARNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (CCAS)
 - 12.2 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L’AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT
- 13 COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**
 - 13.1 CREATION D’UN COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE HARNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES (CCAS)
 - 13.2 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DECISION DU RECUEIL DE L’AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT
- 14 CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISEE ENTRE LE CNFPT HAUTS DE FRANCE – DELEGATION NORD PAS DE CALAIS ET LA COLLECTIVITE DE HARNES**
- 15 CREATION D’UN POSTE – TABLEAU DES EMPLOIS**
- 16 CONVENTION D’UTILISATION DE L’ABATTEMENT TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR MAISONS & CITES**
- 17 VENTE D’UN LOGEMENT SOCIAL – SA D’HLM MAISONS ET CITES SOGINORPA**
- 18 MANIFESTATION DES RACINES ET DES HOMMES – MODIFICATION REDEVANCES**
- 19 TAXE D’ANIMATION**
- 20 PIC 2018 – REGLEMENT INTERIEUR**
- 21 DESHERBAGE – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**
- 22 PROLONGATION CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**
- 23 TARIFS – SEJOUR D’ETE 2018**
- 24 L 2122-22**